



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
④ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL du 24 novembre 2025

Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_064 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAFTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025
086-25860493-20251124-020251124_064-DE
Délibération n°C20251124_064
Reçu le 02/12/2025

N° C20251124_064 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du comité syndical n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Alain GUILLOU, délégué de la Commune de La Trimouille, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2025 ;**
- 2. Débat d'orientation budgétaire 2026_Budget général ;**
- 3. Investissements 2026 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget ;**
- 4. Modification du tableau des effectifs ;**
- 5. Résiliation anticipée de différents abonnements et contrats ;**
- 6. Questions diverses.**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.





SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
④ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 15 avril 2025
Assemblée Générale

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

<u>Date de la convocation</u> : 10 avril 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193
<u>Date d'affichage</u> : 18 avril 2025	<u>Nombre de présents</u> : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 24

Le quinze avril de l'an deux mille vingt-cinq à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace « Jean-Alain LOCHON » à Verrières, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 10 avril 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

BROQUET Jean-Claude – CHEBASSIER Joël – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FROMENTEAU Michel – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MORAND Daniel – MORILLON Gérard – PEYRAT Alain – SIROT Dominique – TERRANOVA Jean-Luc – TESSEREAU Thierry – THIMONIER Daniel

Pouvoir :

De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20250415_025 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 23	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 24	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du comité syndical n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 10 avril 2025 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Madame Justine CHABAUD, 1^{ère} vice-présidente et représentante de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Adoption du compte financier unique 2024 et affectation des résultats ;**
- 2. Versement d'une subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière » ;**
- 3. Vote du budget général pour l'année 2025 ;**
- 4. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025 ;**
- 5. Modification du tableau des effectifs ;**
- 6. Questions diverses.**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité, ainsi que la liste des marchés conclus en fin 2023/2024.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20250415_026 : Adoption du compte financier unique 2024 et affectation des résultats

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 22	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 23	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 2025 de la loi de finances pour 2024 ;
- Vu** le budget primitif 2024 et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, le SIMER dispose de trois budgets. Un budget relève de la nomenclature M57 : le budget général et les deux autres budgets relèvent de la nomenclature M4, à savoir le budget Travaux publics et celui du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets. Dans le cadre de la conclusion de la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques, la Conseillère aux décideurs locaux et le Service de Gestion Comptable Sud Vienne, **le Syndicat s'est porté volontaire pour mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) pour l'ensemble des budgets dès l'exercice 2024.**

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Après exposé du rapport de présentation, le Comité décide :

> **D'adopter le compte financier unique 2024 du budget général, comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	781 604,79 €
Recettes	778 345,54 €
Résultat de l'année	-3 259,25 €
Résultat de fonctionnement reporté	21 762,71 €
Résultat de clôture	18 503,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	16 966,84 €
Résultat de l'année	16 966,84 €
Résultat d'investissement reporté	45 474,60 €
Solde des restes à réaliser	-3 675,92 €
Résultat de clôture	58 765,52 €

RESULTAT CUMULE	77 268,98 €
------------------------	--------------------

> **D'affecter les résultats 2024 du budget général, comme suit :**

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	18 503,46 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	62 441,44 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

**N° C20250415_027 : Versement d'une subvention à l'organisation syndicale
« Force Ouvrière »**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 23	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 24	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** le décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20240329_028 en date du 29 mars 2024 autorisant le versement d'une subvention.

Le Président présente le rapport suivant :

Suivant le décret n°85-397 du 2 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, le SIMER met à disposition du syndicat Force Ouvrière une partie d'un bâtiment annexe situé Place de la Victoire à Montmorillon, ainsi que les équipements utiles à l'exercice de l'activité syndicale.

L'année passée, afin de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement (assurance des locaux), l'organisation syndicale FO avait sollicité auprès du SIMER une demande de subvention. Celle-ci avait été approuvée lors de la séance de l'assemblée générale du 29 mars 2024 à hauteur de 200 €.

La demande ayant été renouvelée au titre de l'année 2025, et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > D'approuver le versement d'une subvention de 200 € à l'organisation syndicale Force Ouvrière,
- > D'inscrire les crédits afférents au budget primitif 2025.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20250415_028 : Vote du budget général pour l'année 2025

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 23	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 24	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.1612-2 à L1612-11 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité syndical N°C20241219-091 en date du 19 décembre 2024 portant débat d'orientation budgétaire.

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget général s'établit selon les modalités suivantes :

Il est construit à partir du référentiel budgétaire et comptable 57 depuis le 1er janvier 2023 (M14 auparavant) ;

Il reprend les excédents reportés cumulés (001 & 002) et s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	796 400,00 €	777 896,54 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	18 503,46 €
Total 1 _ section de fonctionnement		796 400,00 €	796 400,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	70 815,52 €	12 050,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 675,92 €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	62 441,44 €
Total 2 _ section d'investissement		74 491,44 €	74 491,44 €
TOTAL BUDGET 2025 (1 + 2)		870 891,44 €	870 891,44 €

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Le détail du budget primitif figure dans le rapport de présentation détaillé et le tableau de présentation annexés à la présente délibération.

Ainsi, après exposé dudit rapport de présentation, le Comité décide :

> **D'adopter le budget général 2025 tel que présenté.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

N° C20250415_029 : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 23	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 24	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.5217-10-6 ,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération n°C20220401_036 en date du 1^{er} avril 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER au 1^{er} janvier 2023,
- Vu** la délibération n°C20240329_030 en date du 29 mars 2024 mettant en place la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER.

Le Président présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant l'adoption de la nomenclature comptable M57 pour le budget général à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser

7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- > De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

N° C20250415_030 : Modification du tableau des effectifs

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 23	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 24	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** la convention collective nationale des activités du déchet et ses annexes (IDCC 2149) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Cadres (IDCC n° 3212) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : ETAM (IDCC n° 2614) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Ouvriers (IDCC n° 1702) ;
- Vu** l'article L. 1224-1 du code du travail et suivants ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 mars 2025.

Le Président, Patrick ROYER, présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis les tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

Pour rappel, la Loi d'août 2019 sur la transformation de la fonction publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades. Les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois, mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Sur la proposition du Président, il paraît nécessaire de faire évoluer les agents qui remplissent les conditions d'avancement dans leur cadre d'emploi. Les modifications des tableaux seraient donc les suivantes :

► **BUDGET GENERAL** à compter du 1^{er} mai 2025 :

- **création (AVANCEMENT) :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

► **BUDGET TRAVAUX** à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- **création (AVANCEMENT) :**

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

La suppression des postes d'avancement s'effectuera lors d'une prochaine réunion. De plus, des mouvements sont intervenus dans l'année et il conviendrait d'apporter les modifications suivantes :

► **BUDGET TRAVAUX** à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- **suppressions :**

- 1 poste d'Agent de Maitrise Principal (mutation)
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (retraite)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (retraite)

► **BUDGET DECHETS** à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- **suppressions :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (retraite)
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (retraite et mutation)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (retraite)

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > D'approuver les modifications des tableaux des effectifs telles que présentées en annexe.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

QUESTIONS DIVERSES

/

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,



Justine CHABAUD



Le Président
Le Président
Patrick BOYER
MONTMORILLON (Nièvre)

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15.04.2025

Page 10 sur 11



ANNEXES

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

**LISTE des DECISIONS prises par le Président
en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical**
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

➔ Pour la période de janvier à décembre 2024

N° de la décision	Date	Objet	Libellé	Attributaire / bénéficiaire	Code Postal	Ville	Montant HT et/ou Durée
D_2024_01	11/01/2024	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € _ Budget travaux publics	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an
D_2024_02	01/02/2024	Déclarant infructueux	Déclaration d'infructuosité Lot 1 marché 2023-203 "Réfection fourniture et livraison de garde-corps à la déchèterie de Montmorillon"	/	/	/	/
D_2024_03	06/02/2024	Cession	Portant cession d'un ordinateur portable à titre gracieux	EIT Sud-Vienne	86150	QUEAUX	
D_2024_04	12/02/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2023-203- lot 2 fourniture et pose de garde-corps en acier galvanisé	CREAFER	86250	SURIN	8 750,00 €
D_2024_05	13/02/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2023-202 Fourniture et installation de signalétique pour les déchèteries du territoire du SIMER	SELF SIGNAL	35510	CESSON-SÉVIGNÉ	Prix forfaitaires
D_2024_06	12/02/2024	Attribution	Portant attribution du 7 ^{ème} marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2024_07	14/02/2024	Déclarant infructueux	Déclarant infructueux le marché n°2024-301 "Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH)"	/	/	/	/
D_2024_08	01/04/2024	Reconduction	Reconduction lettre de commande_collecte des points d'apport volontaire du verre et transport vers le centre traitement	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT	44150	SAINT-GEREON	Prix forfaitaire
D_2024_09	10/04/2024	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 € _ Budget déchets	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an
D_2024_10	06/05/2024	Attribution	Portant attribution du 8 ^{ème} marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	SCOTPA SCOP SA	16160	GOND-PONTOUVRE	Prix unitaires
D_2024_11	27/05/2024	Cession	Portant cession d'un démonte-pneu et d'un pistolet à retailler	SYMCTOM	36300	LE BLANC	1 550,00 €
D_2024_12	04/06/2024	Reconduction	Reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	CHOUTEAU PNEUS	79180	CHAURAY	6107,00€ (redevance mensuelle)
D_2024_13	22/07/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2024-205 Etude pour faire des déchèteries un lieu de prévention	ESPELIA	75009	PARIS	49 587,50 €
D_2024_14	31/07/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2024-305 Achat ou location de deux photocopies neufs ou d'occasion récente	CENTRAL COPIE	86000	POITIERS	Location de 5 ans, prix unitaires
D_2024_15	06/08/2024	Attribution	Portant attribution du 9 ^{ème} marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Page 1 sur 13

D_2024_16	09/08/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2024-206, lot 1 : véhicule léger type compact	CARTEN MONTMORILLON BY AUTOSPHERE	86500	MONTMORILLON	10832,50€ (véhicule) + 238,76€ (frais d'immat.) + 498,00€ (frais de mise à la route)
D_2024_17	09/08/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2024-206, lot 2 : véhicule léger type compact	CARTEN MONTMORILLON BY AUTOSPHERE	86500	MONTMORILLON	14 415,83€ (véhicule) + 238,76€ (frais d'immat.) + 498,00€ (frais de mise à la route)
D_2024_18	09/08/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2024-206, lot 3 : véhicule utilitaire avec hayon	GROUPEMENT MECANIQUE GENERAL ET ANNEXE	86500	MONTMORILLON	24 393,30€ (véhicule) + 362,76€ (frais annexes)
D_2024_19	28/08/2024	Reconduction	Lettre de commande location-entretien de vêtements de travail et EPI	INITIAL SAS	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	Prix unitaires
D_2024_20	02/09/2024	Irrégularité	Portant irrégularité d'une offre à la consultation 2024-207 : Remplacement des deux rotors et des tapis de sortie du broyeur de la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle	HANTSCH	67250	MARLENHEIM	/
D_2024_21	09/08/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2024-206, lot 3 : véhicule utilitaire avec hayon	GROUPEMENT MECANIQUE GENERAL ET ANNEXE	86500	MONTMORILLON	24 393,30€ (véhicule) + 362,76€ (frais annexes)
D_2024_22	17/09/2024	Attribution	Portant attribution du marché n°2024-208 Remplacement des deux rotors et des tapis de sortie du broyeur de la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle	HANTSCH	67250	MARLENHEIM	197 873,59€ HT avec la PSE n°1 au prix de 2750,44€
D_2024_23	17/09/2024	Attribution	Portant attribution du marché n°2024-202 Location et entretien de vêtements de travail/EPI	ELIS LIMOUSIN	87000	LIMOGES	Prix unitaires
D_2024_24	25/10/2024	Cession	Portant cession d'un véhicule léger	ELEGANCE SERVICES	92250	LA GARENNE-COLOMBE	529,56€ HT
D_2024_25	25/09/2024	Reconduction	Lettre de commande location-entretien de vêtements de travail et EPI	INITIAL SAS	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	Prix unitaires
D_2024_26	25/10/2024	Reconduction	Lettre de commande location-entretien de vêtements de travail et EPI	INITIAL SAS	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	Prix unitaires
D_2024_27	25/11/2024	Déclarant sans suite	Déclarant sans suite Le lot N°2 « "Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés – zone géographique 2 dite « sud-ouest » de la consultation N°2024-307 « Traitement des déchets »	/	/	/	/
D_2024_28	16/12/2024	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat pour la récupération de déchets de bois	ARTISANA BOIS et TETE DE BOIS	86500/86 340	MONTMORILLON et ADRIERS	12 MOIS
D_2024_29	16/12/2024	Reconduction	Portant reconduction de la convention de reprise des ferrailles et des batteries provenant des déchèteries du SIMER avec AFM Recyclage	AFM RECYCLAGE	86600	COULOMBIERS	12 MOIS
D_2024_30	16/12/2024	Reconduction	Portant reconduction de la convention de reprise des CD/DVD et des plastiques provenant des déchèteries du SIMER avec AFM Recyclage	AFM RECYCLAGE	86600	COULOMBIERS	12 MOIS
D_2024_31	16/12/2024	Reconduction	Portant reconduction du contrat de fourniture de déchets de bois préparés provenant des déchèteries du SIMER avec LHOIST France OUEST	LHOIST France OUEST	38030	GRENOBLE CEDEX 2	12 MOIS
D_2024_32	31/12/2024	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU PNEUS	79180	CHAURAY	6351,28€ mensuels, durée 3 MOIS
D_2024_33	05/12/2024		Portant virement de crédits n°1 au budget primitif 2024 du budget élimination des déchets	/	/	/	/
D_2024_34	16/12/2024	Attribution	Portant attribution de la consultation pour la réalisation d'un prêt bancaire concernant le financement des investissements 2024	CREDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE	44040	NANTES CEDEX 1	Prêt sur 7 ANS
D_2024_35	16/12/2024	Cession	Portant cession d'un véhicule léger	Raphaël GOUA	33400	TALENCE	1 477,73 €

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Page 2 sur 13

LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

BUREAU SYNDICAL du 18 MARS 2024

→ N° B20240318_002 : Modification de la délibération relative à l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de dispositifs de pré-collecte et de composteurs

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver la modification de l'allotissement du marché venant compléter la délibération N°20231129_066 adoptée le 29 novembre dernier.

→ N°B20240318_003 : Modification de la délibération relative à l'appel d'offres pour la fourniture et la maintenance de pneumatiques

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver la modification de la durée de l'appel d'offres pour une durée de deux (2) reconductible tacitement une (1) fois pour une période de deux (2) ans.
- De maintenir les autres dispositions figurant à la délibération N°20221121_054 adoptée le 21 novembre 2022.

→ N°B20240318_004 : Cession de différents matériels roulants

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1 ^{ère} immatriculation
Polybenne	DAF /FAS CF 85	DB-911-PA	C107	20/12/2013

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1 ^{ère} immatriculation
Chariot télescopique	DEUTZ-FAHR	DS-325-XQ	CH77	30/06/2015

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessus.

→ N°B20240318_005 : Admissions en non-valeur

▪ Compte 6541 : Créances admises en non-valeur

Exercice	Budget concerné	Montant total TTC
2022	24800_Elimination des déchets	0,28 €
2021		45,10 €
2020		14,50 €
2019		159,51 €
2018		179,69 €
2017		30,60 €
2016		84,43 €
Total		514,11 €

▪ Compte 6542 : Créances éteintes

Exercice	Budget concerné	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
2022	24800_Elimination des déchets	5,00 €	0,28 €	5,28 €
2016		148,00 €	29,60 €	177,60 €
Total		153,00 €	29,88 €	182,88 €

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessus.

→ N°B20240318_006 : Mandat au Centre de Gestion de la FPT de la Vienne pour la mutualisation d'une protection sociale complémentaire et du risque Prévoyance

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner mandat au Centre de Gestion de la Vienne, afin de pouvoir intervenir au nom et pour le compte du SIMER dans le cadre du processus de sélection d'un organisme d'assurance pour la conclusion d'une convention de participation à adhésion facultative pour le risque prévoyance ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents correspondants.

→ N°B20240318_007 : Instauration d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'autoriser, selon les conditions et dispositions en vigueur, le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur, effectuant un stage de plus de 2 mois au sein des services du Syndicat, ainsi que la prise en charge et le remboursement (déplacement et restauration) des frais engagés par ceux-ci pour exercer leurs missions.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

→ N°B20240318_008 : Plan de formations pour 2024

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le plan de formation 2024
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions de formations s'y rapportant.

BUREAU SYNDICAL du 12 JUIN 2024

→ N°B20240612_038 : Renouvellement de l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de carburant en vrac en groupement avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'autoriser le Président à signer une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes avec la CC des Vallées du Clain & la CC Vienne et Gartempe ;
- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion de l'accord-cadre multi attributaire pour une durée de douze (12) mois reconductible tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant les marchés subséquents et la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

→ N°B20240612_039 : Appel d'offres pour le traitement des déchets ménagers et assimilés

- Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :
 - D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
 - D'autoriser la conclusion de ce marché pour une durée de deux (2) ans reconductible expressément (4) fois par période (1) an ;
 - De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
 - De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate.

→ N°B20240612_040 : Cession d'un véhicule léger

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1 ^{ère} immatriculation
Véhicule de service	PEUGEOT Partner	DN-387-QK	V5	29/01/2015

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la cession de ce véhicule,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette cession.

→ N°B20240612_041 : Modification de la délibération en date du 19 mars 2018 approuvant la mise en place du RIFSEEP

Après avoir délibéré, le Bureau décide de modifier les délibérations comme suit :

L'attribution du régime indemnitaire est complétée par les dispositions suivantes :

- Les montants individuels seront définis pour chaque agent par le Président, par la voie d'arrêtés individuels, conformément aux dispositions susvisées ;
- La délibération du 22 mars 2021 est abrogée ;
- Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour le versement prévu à compter du mois de juin 2024.

→ N°B20240612_042 : Versement d'une prime annuelle pour les agents n'ayant pas le statut de Fonctionnaires Territoriaux

Ainsi, comme pour les fonctionnaires territoriaux, après avoir délibéré, le Bureau décide de définir les nouvelles modalités de versement de cette prime

L'attribution du régime indemnitaire est complétée par les dispositions suivantes :

- **Les montants individuels seront définis pour chaque agent par le Président, par la voie d'arrêtés individuels, conformément aux dispositions susvisées ;**
- **La délibération du 22 mars 2021 est abrogée ;**
- **Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour le versement prévu à compter du mois de juin 2024.**

→ N°B20240612_043 : Modification des lignes directrices de gestion

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau décide :

- De donner un avis favorable aux nouveaux critères présentés relatifs aux Lignes Directrices de Gestion transmises par le Président du Centre de Gestion de la Vienne

BUREAU SYNDICAL du 29 NOVEMBRE 2024

→ N°B20241129_083 : Appel d'offres pour la mise à disposition de personnel temporaire

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de deux (2) ans reconductibles tacitement (1) fois pour la même période ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate.

→ N°B20241129_084 : Admission en non-valeur

- Compte 6541 :

Exercice	Budget	Montant total TTC
2020	24800_Elimination des déchets	200,22 €
	Total	200,22 €

AR Prefecture

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables telle que présentée ci-dessus.

→ N°B20241129_085 : Entretien annuel - Evolution des fiches d'évaluation

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'adopter l'ensemble des critères mentionnés et précisés dans le guide et la fiche d'évaluation
- De fixer son application à compter des prochaines évaluations.

→ N°B20241129_086 : Modification des délibérations concernant l'approbation de la mise en place du RIFSEEP

Après en avoir délibéré le Bureau décide de compléter les attributions du régime indemnitaire par les dispositions suivantes :

- Les montants individuels seront définis pour chaque agent par le Président, par la voie d'arrêtés individuels, conformément aux dispositions susvisées ;
- Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour le versement prévu à compter du mois de juin 2025.

→ N°B20241129_087 : Modification des modalités de versement d'une prime annuelle pour les agents n'ayant pas le statut de Fonctionnaires Territoriaux

Après en avoir délibéré, afin de traiter de façon équitable les agents du Syndicat, quel que soit le statut, le Bureau décide d'octroyer, une prime annuelle aux agents n'ayant pas le statut de fonctionnaires territoriaux,

Ainsi, l'attribution de la prime annuelle est complétée par les dispositions suivantes :

- Les montants individuels seront définis pour chaque agent par le Président, par la voie d'arrêtés individuels, conformément aux dispositions susvisées ;
- La délibération du 12 juin 2024 est abrogée ;
- Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour le versement prévu à compter du mois de juin 2025.

→ N°B20241129_088 : Adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG86 et participation mensuelle au financement des garanties au 1er janvier 2025

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'approuver l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre Départemental de Gestion de la Vienne ET TERRITORIA, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 6 ans,

AR Préfecture

- De fixer la participation mensuelle du Syndicat aux bénéficiaires, à hauteur de 11 € par agent.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

→ N°B20241129_089 : Attribution de chèques cadeaux aux agents à l'occasion des fêtes de fin d'année 2024

Après en avoir délibéré le Bureau décide :

- D'autoriser l'achat de chèques cadeaux qui seraient octroyés aux agents du Syndicat à l'occasion des fêtes de Noël 2024 et remplissant les conditions mentionnées ci-dessus pour un montant maximal de 75 € par agent auprès des organismes spécialisés.

LISTE des MARCHES CONCLUS en 2024/2025

Référence interne	Intitulé du marché	Allotissement	Nombre de plis reçus	Attributaire	Durée	Montant
BUDGET ADMINISTRATION GENERALE						
2024-302	Achat de matériels roulants de + de 3,5t	Lot 1: Châssis-cabine pour bennes à ordures ménagères	3	BERNIS TRUCK-86062 POITIERS CEDEX 9	36 mois, reconductible 1x 12 mois	Prix unitaires
		Lot 2: Bennes bi-compartimentées	3	FAUN ENVIRONNEMENT SAS - 07502 GUILHERAND CEDEX		
		Lot 3: Lèves-conteneurs automatiques pour bennes bi-compartimentées	3	FAUN ENVIRONNEMENT SAS - 07502 GUILHERAND CEDEX		
		Lot 4: Châssis-cabine pour polybennes	3	BERNIS TRUCK-86062 POITIERS CEDEX 9		
		Lot 5: Bras de levage hydraulique	4	CIN - 79043 NIORT		
		Lot 6: Tracteur routier	3	BERNIS TRUCK-86062 POITIERS CEDEX 9		
		Lot 7: Remorques à fond mouvant alternatif	2	LEGRAS INDUSTRIES - 51200 EPERNAY		
		Lot 8: Remorques porte-caissons	1	REMORQUES LOUAUT SARL - 89170 SAINT-FARGEAU		
		Lot 9: Châssis-cabine 6x4 de PTAC 26T pour travaux publics	3	BERNIS TRUCK-86062 POITIERS CEDEX 9		
2024-305	Achat et livraison de deux photocopieurs neufs ou d'occasion récente	/	3	CENTRAL COPIE - 86000 POITIERS	60 mois	Prix unitaires A4/A3, couleur et N/B Coût location: 100€ /mois
2024-306	Achat de carburant en vrac <i>En groupement de commande avec la CCVG et la CCVC</i>	Lot 1: Gazole et GNR en vrac	4	COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST-44000 NANTES	12 mois reconductible 3x 12 mois	Prix unitaires
				PICOTY CENTRE-86500 MONTMORILLON		
				POITOU-CARBURANTS- 86320 LUSSAC-LES- CHATEAUX		
				ETS DUMAS-86500 MONTMORILLON		
		Lot 2: Solution aqueuse d'urée en vrac	3	COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST-44000 NANTES		
				PICOTY CENTRE-86500 MONTMORILLON		
				ETS DUMAS-86500 MONTMORILLON		

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Page 10 sur 13

2024-307	Traitement des déchets ménagers et assimilés	Lot 1 : Traitement de fraction valorisable des déchets ménagers et assimilés_zone géographique 1 dite "centrale"	3	SECHE-ECO INDUSTRIES - 86150 LE VIGEANT	24 mois reconductible 4x 12 mois	Prix unitaires	
		Lot 2: Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés zone géographique 2 dite "sud-ouest"		Lot déclaré sans suite			
		Lot 3: Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés zone géographique dite "nord"	3	SECHE-ECO INDUSTRIES - 86150 LE VIGEANT			
		Lot 4: stockage des inertes - zone géographique 1	3	IRIBARREN BETON SAS - 86350 USSON DU POITOU			
		Lot 5: stockage des inertes - zone géographique 2	3	CARRIERES IRIBARREN - 86350 USSON DU POITOU			
		Lot 6: stockage des inertes zone géographique 3	3	GROUPEMENT CARRIERES IRIBARREN / IRIBARREN BETON - 86350 USSON DU POITOU	24 mois reconductible 4x 12 mois		
		Lot 7: stockage des inertes zone géographique 4	2	BARRE ET FILS SAS - 86400 CIVRAY			
		Lot 8: collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques et huiles alimentaires	1	CHIMIREC DELVERT - 86130 JAUNAY-MARIGNY			
		Lot 9: Valorisation des déchets v erts et organiques du territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour lequel le SIMER est compétent	1	SEMO VALORLISE - 35370 BREAL SOUS VITRE			
2024-308	RELANCE Lot n°2 Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés - zone géographique 2 dite "sud-ouest" du marché 2024-307 Traitement des déchets	/	2	SUEZ RV SUD OUEST - 33140 VILLENAVE D'ORNON	24 mois reconductible 4x 12 mois	Prix unitaires	
2025-300	Lettre de consultation_Prestation de conseil en assurance	/	2	RISK OMNIUM SAS - 44800 SAINT-HERBLAIN		4300,00€ HT	

BUDGET SPPGD

2024-201	Collecte des points d'apport volontaire du verre et transport vers le centre de traitement	/	2	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT - 44150 SAINT GEREON	48 mois	36,15€ HT / Tonne, 56,90€ HT / colonne
2024-202	Location et entretien de vêtements de travail et EPI	/	2	ELIS LIMOUSIN - 87000 LIMOGES	24 mois reconductible 2x 12 mois	Prix unitaires
2024-204	Lettre de commande de vêtements de travail	/	/	INITIAL - 92100 BOULOGNE BILLENCOURT	du 06 avril au 31 août 2024 reconductible 3x 1 mois	Prix unitaires
2024-205	Etude pour faire des déchèteries un lieu de prévention	/	6	ESPELIA - 75009 PARIS	jusqu'au 12 décembre 2025	46 250,00 €
2024-206	Achat de véhicules légers	Lot 1: Véhicule léger type compact	2	CARTEN MONTMORILLON BY AUTOSPHERE - 86500 MONTMORILLON	/	10 832,50€ HT + 238,76€ (frais d'immat.)+ 498,00€ (frais mise à la route)
		Lot 2: Véhicule léger type compact	1	CARTEN MONTMORILLON BY AUTOSPHERE - 86500 MONTMORILLON	/	10 832,50€ HT + 238,76€ (frais d'immat.)+ 498,00€ (frais mise à la route)
		Lot 3: Véhicule utilitaire avec hayon	1	GROUPEMENT MECANIQUE GENERALE ET ANNEXE - 86500 MONTMORILLON	/	24 393,30€ HT + 362,76€ (frais annexes)
2024-207	Remplacement des deux rotors et des tapis de sortie du broyeur de la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle	Infructueux - Offre irrégulière				
2024-208	Relance_Réparation des deux rotors et des tapis de sortie du broyeur de la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle	/	1	HANTSCH SAS 67520 MARLENHEIM	40 jours ouvrés	197 83,59€ HT + 2750,44€ HT (PSE n°1)
2024-210	Lettre de commande Location-entretien de vêtements de travail du 1er au 31/12/2024	/	/	INITIAL - 92100 BOULOGNE BILLENCOURT	01 au 31.12.2024	Prix unitaires
2024-212	Lettre de commande Location-entretien de vêtements de travail du 1er au 31/12/2024	/	/	INITIAL - 92100 BOULOGNE BILLENCOURT	01 janvier au 30 juin 2025	Prix unitaires

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Page 12 sur 13

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

2022-103-08	8ème marché subséquent de l'accord-cadre de fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume	/	2	SASCOTPA - 16160 GOND PONTOUVRE	15.05 au 14.08.2024	ECR 69 à 450 € HT (Fourniture et transport)
2022-103-09	9ème marché subséquent de l'accord-cadre de fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume	/	2	LIANTS CHARENTAIS - 16200 JARNAC	15.08 au 14.11.2024	ECR 69 à 442 € HT (fourniture et transport)
2022-103-10	10ème marché subséquent de l'accord-cadre de fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume	/	2	SASCOTPA - 16160 GOND PONTOUVRE	01.03 au 31.05.2025	ECR 69 à 469 € HT (fourniture et transport)

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Page 13 sur 13

REPUBLIQUE FRANÇAISE

S.I.M.E.R. : S.I.M.E.R. (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25860049300013

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable Sud-Vienne

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	26
D2 - Recettes de fonctionnement	30

III - Etats financiers

A - Bilan	32
B - Compte de résultat	36
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	39
D - Balance des comptes	40

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	51
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	52
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	56
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	58
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	60
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	61
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	62
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	63
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	64
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	65
B3 - Etat des provisions	66
B4 - Etat des charges transférées	68
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	69
B6 - Prêts	70
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	71
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	72
B7.3 - Etat des emprunts garantis	73
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	74
AR Préfecture	75
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	75
086-2586-01149-20251121-620251124_064-DE	76
Reçu le 02/12/2025	77
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	77
B7.8 - Autres engagements donnés	78

B7.9 - Autres engagements reçus	79
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	80
B9 - Etat du personnel	81
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	84
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	85
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	86
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	87
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	89
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	90
C2.1 - Situation des AP	92
C2.2 - Situation des AE	93
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	94
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	100
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	105
D2 - Gestion des fonds européens	106
D3 - Actions de formation des élus	107
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	108
D5 - Identification des flux croisés	109
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	110
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	111
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	113
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	114
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	115
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	116
E - État des Contrôles du Compte Financier	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	117

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; *les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		413731

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 967,00	789 737,29	806 704,29
	Recettes réalisées (1)	B	16 966,84	778 345,54	795 312,38
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	62 441,60	811 500,00	873 941,60
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	781 604,79	781 604,79
	Restes à réaliser	F	3 675,92	0,00	3 675,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	16 966,84	-3 259,25	13 707,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	45 474,60	21 762,71	67 237,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	62 441,44	18 503,46	80 944,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 675,92	0,00	-3 675,92
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	58 765,52	18 503,46	77 268,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	45 474,60	0,00	16 966,84	0,00	62 441,44
Fonctionnement	21 762,71	0,00	-3 259,25	0,00	18 503,46
TOTAL I	67 237,31	0,00	13 707,59	0,00	80 944,90
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24800-ELIMINATION DECHETS-SIMER -	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 095 143,43	0,00	-338 883,00	0,00	756 260,43
Fonctionnement	1 410 585,15	0,00	372 907,25	0,00	1 783 492,40
Sous-Total	2 505 728,58	0,00	34 024,25	0,00	2 539 752,83
34800-TRAVAUX-SIMER -	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	424 211,61	0,00	129 687,80	0,00	553 899,41
Fonctionnement	19 835,85	0,00	-247 169,83	0,00	-227 333,98
Sous-Total	444 047,46	0,00	-117 482,03	0,00	326 565,43
TOTAL III	2 949 776,04	0,00	-83 457,78	0,00	2 866 318,26
TOTAL I + II + III	3 017 013,35	0,00	-69 750,19	0,00	2 947 263,16

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE		B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS		B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE		B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 675,92
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		3 675,92
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,01	Réserves	32,66
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	21,76
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	-3,26
Constructions	177,59	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	219,24
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	270,40
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	12,45	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,60
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	190,05	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6,78
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	0,00
Créances	79,35	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	6,78
Trésorerie	8,37	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	87,73	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	7,38
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	277,78	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	277,78

AR Préfecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	0,00	0,00
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	768,72	644,76
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	8,85	8,33
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	777,57	653,10
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	113,50	98,21
Charges de personnel	567,59	472,16
Indemnités des élus (et membres du CESR)	46,26	46,04
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	14,16	2,44
Impôts et taxes	10,33	8,63
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	16,97	17,84
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés AR Prefecture	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
086-258600493-20251124-C20251124_064-DE Reçu le 02/12/2023	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	768,82	645,34

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	0,20	0,20
Autres charges	11,92	0,55
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	12,12	0,75
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-3,36	7,01
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,10	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,50
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,10	-0,50
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-3,26	6,51

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N					F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE MODALITES DE VOTE DU BUDGET	II A
--	-----------------------

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 441,60	0,00	0,00	3 675,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		62 441,60	0,00	0,00	3 675,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		62 441,60	0,00	0,00	3 675,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		62 441,60	0,00	0,00	3 675,92
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		62 441,60	0,00		3 675,92

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	16 967,00	16 966,84	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		16 967,00	16 966,84	100,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		16 967,00	16 966,84	100,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		45 474,60			
Total des recettes de la section d'investissement		62 441,60	16 966,84		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 16, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision n'a été faite en application de l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

086-0858 chapitre 024 est un chapitre global qui inclut 024006 et 2324

Reçu le 02/12/2025

A.R. Préfecture

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	99 500,00	77 069,76	0,00	77 069,76	77,46	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	621 000,00	615 021,84	0,00	615 021,84	99,04	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	73 000,00	72 546,35	0,00	72 546,35	99,38	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		793 500,00	764 637,95	0,00	764 637,95	96,36	0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		794 533,00	764 637,95	0,00	764 637,95	96,24	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84	100,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		811 500,00	781 604,79	0,00	781 604,79	96,32	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		811 500,00	781 604,79	0,00	781 604,79		0,00

AR Prefecture

(1) Dépenses engagées non mandatées.

086-218604568 peuvent figurer dans le détail du chapitre 6124 si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Recu (3) DE 042 = R1040 2 DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	497,29	667,87	0,00	667,87	134,30	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	780 400,00	768 723,27	0,00	768 723,27	98,50	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 840,00	8 851,14	0,00	8 851,14	100,13	0,00
Total des recettes de gestion des services		789 737,29	778 242,28	0,00	778 242,28	98,54	0,00
76	Produits financiers	0,00	103,26	0,00	103,26	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		789 737,29	778 345,54	0,00	778 345,54	98,56	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		789 737,29	778 345,54	0,00	778 345,54	98,56	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		21 762,71					
Total des recettes de la section de fonctionnement		811 500,00	778 345,54	0,00	778 345,54		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 441,60	0,00	0,00	0,00	8 441,60
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		62 441,60	0,00	0,00	0,00	62 441,60
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		62 441,60	0,00	0,00	0,00	62 441,60
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement	À la Préfecture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
086-0048-20251124-C20251124_064-DE Reçus d'investissement de l'exercice		62 441,60	0,00	0,00	0,00	62 441,60

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		62 441,60	0,00	0,00	0,00	62 441,60

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	794,04	0,00	794,04	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	7 079,26	0,00	7 079,26	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	8 415,67	0,00	8 415,67	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	677,87	0,00	677,87	0,00
AK Prefecture						
total chapitre 040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,16
086-258600493-20251124-C20251124-064-DE Reçu le 02/12/2025	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre en investissement</i>		<i>16 967,00</i>	<i>16 966,84</i>	<i>0,00</i>	<i>16 966,84</i>	<i>0,16</i>
Total des recettes d'investissement de l'exercice		16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,16
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		45 474,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		62 441,60	16 966,84	0,00	16 966,84	45 474,76

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	II C1
---	----------

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement	0,00	296,18	104,43	191,75	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	2 929,53	0,00	2 929,53	0,00
60622	Carburants	0,00	235,37	0,00	235,37	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	327,60	0,00	327,60	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	460,33	0,00	460,33	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	3 983,70	125,16	3 858,54	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	870,00	0,00	870,00	0,00
61358	Autres	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	34 579,50	0,00	34 579,50	0,00
6161	Multirisques	0,00	4 051,88	0,00	4 051,88	0,00
6168	Autres	0,00	383,80	0,00	383,80	0,00
617	Études et recherches	0,00	1 290,00	0,00	1 290,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 753,31	0,00	1 753,31	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	120,00	0,00	120,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 010,00	0,00	2 010,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	8 778,46	8 478,74	299,72	0,00
6234	Réceptions	0,00	570,20	319,58	250,62	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	36,16	0,00	36,16	0,00
6237	Publications	0,00	1 440,00	0,00	1 440,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	392,88	0,00	392,88	0,00
6261	AR Préfecture	0,00	3 468,78	0,00	3 468,78	0,00
086-326500493-20251124-C2	Frais d'affranchissement	0,00	4 860,55	355,62	4 504,93	0,00
Reçu le 02/12/2025	Frais de télécommunications	0,00	43,33	0,00	43,33	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	862,71	0,00	862,71	0,00
628721	non dotés de la personnalité morale	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	99 500,00	86 453,29	9 383,53	77 069,76	22 430,24
6218	Autre personnel extérieur	0,00	38 940,85	0,00	38 940,85	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	275,77	0,00	275,77	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	6 609,06	0,00	6 609,06	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	935,72	0,00	935,72	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	202 024,81	0,00	202 024,81	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	2 946,00	0,00	2 946,00	0,00
64113	NBI	0,00	4 135,08	0,00	4 135,08	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	93 591,68	0,00	93 591,68	0,00
64131	Rémunérations	0,00	45 588,72	0,00	45 588,72	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	1 407,48	0,00	1 407,48	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	33 159,00	0,00	33 159,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	11 108,33	0,00	11 108,33	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	50 870,05	0,00	50 870,05	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	74 166,01	0,00	74 166,01	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	3 247,90	0,00	3 247,90	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	7 069,81	0,00	7 069,81	0,00
6458	AR Prefecture Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	37 336,67	0,00	37 336,67	0,00
086-258600493-20251124-C20251124-064-DE Reçu le 02/12/2025	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 433,90	680,00	753,90	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1 680,00	825,00	855,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	621 000,00	616 526,84	1 505,00	615 021,84	5 978,16
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	36 900,72	0,00	36 900,72	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	966,72	0,00	966,72	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	1 755,08	0,00	1 755,08	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	6 639,88	0,00	6 639,88	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	11 921,38	0,00	11 921,38	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
65818	Autres	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00
65888	Autres	0,00	0,59	0,00	0,59	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	73 000,00	72 546,35	0,00	72 546,35	453,65
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		793 500,00	775 526,48	10 888,53	764 637,95	28 862,05
total chapitre 66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	33,00	0,00	0,00	0,00	33,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		794 533,00	775 526,48	10 888,53	764 637,95	29 895,05
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00
AR Prefecture						
086-0258600425-20251124-C20251124-084 DE	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,16
Reçu le 02/12/2025	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,16
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		811 500,00	792 493,32	10 888,53	781 604,79	29 895,21
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		811 500,00	792 493,32	10 888,53	781 604,79	29 895,21

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	524,93	0,00	524,93	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	0,00	142,94	0,00	142,94	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	497,29	667,87	0,00	667,87	-170,58
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	à la collectivité de rattachement	0,00	721 985,24	49 367,43	672 617,81	0,00
70871	par la collectivité de rattachement	0,00	112 282,29	16 176,83	96 105,46	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	780 400,00	834 267,53	65 544,26	768 723,27	11 676,73
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	8 841,12	0,00	8 841,12	0,00
75888	Autres	0,00	10,02	0,00	10,02	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 840,00	8 851,14	0,00	8 851,14	-11,14
Total des recettes de gestion des services		789 737,29	843 786,54	65 544,26	778 242,28	11 495,01
761	Produits de participations	0,00	103,26	0,00	103,26	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	103,26	0,00	103,26	-103,26
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		789 737,29	843 889,80	65 544,26	778 345,54	11 391,75
AR Préfecture						
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
086-258600493-20251124-C20251124-064-DE	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reçu total chapitre 042						
total chapitre 043						
25						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		789 737,29	843 889,80	65 544,26	778 345,54	11 391,75
002 Résultat de fonctionnement reporté		21 762,71	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		811 500,00	843 889,80	65 544,26	778 345,54	33 154,46

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Bilan (en euros)				A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		22 052,03	22 039,69	12,34	806,38
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		353 962,54	176 374,88	177 587,66	184 666,92
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		62 062,39	49 610,19	12 452,20	21 545,74
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		438 076,96	248 024,76	190 052,20	207 019,04
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		78 478,84	0,00	78 478,84	68 094,26
Créances sur les redevables et comptes rattachés		736,76	0,00	736,76	0,00
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
086-258600493-20251124-C20251124_064-DE		136,00	0,00	136,00	0,00
Reçu le 02/12/2025					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Bilan (en euros)				A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		79 351,60	0,00	79 351,60	68 094,26
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		8 374,36	0,00	8 374,36	15 530,83
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		8 374,36	0,00	8 374,36	15 530,83
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		525 802,92	248 024,76	277 778,16	290 644,13

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Bilan (en euros)			A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		0,00	0,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		0,00	0,00
RÉSERVES		32 658,38	32 658,38
REPORT A NOUVEAU		21 762,71	15 255,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-3 259,25	6 507,42
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		219 235,26	219 235,26
TOTAL FONDS PROPRES (I)		270 397,10	273 656,35
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		600,00	600,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		600,00	600,00
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés AR Préfecture		6 780,20	15 463,64
086-258600493-20251124-C20251124_064-DE		0,00	0,00
Reçus Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	46,10

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Bilan (en euros)			A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		0,00	877,70
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		6 780,20	16 387,44
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		7 380,20	16 987,44
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,86	0,34
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		277 778,16	290 644,13

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Compte de résultat (en euros)				B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		0,00	0,00	0,00
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		768 723,27	644 764,11	123 959,16
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		8 851,14	8 333,06	518,08
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		777 574,41	653 097,17	124 477,24
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		113 501,59	98 214,17	15 287,42
Charges de personnel		567 592,57	472 164,30	95 428,27
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		393 436,17	323 506,04	69 930,13
<i>Dont charges sociales</i>		174 156,40	148 658,26	25 498,14
Indemnités des élus (et membres du CESR)		46 262,40	46 043,05	219,35
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		14 162,57	2 442,07	11 720,50
Impôts et taxes		10 329,57	8 627,77	1 701,80
AR Prefecture				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		16 966,84	17 843,65	-876,81
258600493-20251124-C20251124_064-DE		0,00	0,00	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Compte de résultat (en euros)				B
	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		768 815,54	645 335,01	123 480,53
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		200,00	200,00	0,00
Dont ménages		0,00	0,00	0,00
Dont personnes morales de droit privé		200,00	200,00	0,00
Dont collectivités territoriales		0,00	0,00	0,00
Dont autres organismes publics		0,00	0,00	0,00
Dont établissements d'enseignement		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		11 921,38	553,50	11 367,88
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		12 121,38	753,50	11 367,88
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-3 362,51	7 008,66	-10 371,17
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		103,26	0,00	103,26
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		103,26	0,00	103,26
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	501,24	-501,24
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	501,24	-501,24
086 - PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		103,26	-501,24	604,50
Reçu le 02/12/2025				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-3 259,25	6 507,42	-9 766,67

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Annexe		C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	32 658,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 658,38	0,00	32 658,38
	Sous Total compte 106	0,00	32 658,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 658,38	0,00	32 658,38
	Sous Total compte 10	0,00	32 658,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 658,38	0,00	32 658,38
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	15 255,29	0,00	6 507,42	0,00	0,00	0,00	21 762,71	0,00	21 762,71
	Sous Total compte 11	0,00	15 255,29	0,00	6 507,42	0,00	0,00	0,00	21 762,71	0,00	21 762,71
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	6 507,42	6 507,42	0,00	0,00	0,00	6 507,42	6 507,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	6 507,42	6 507,42	0,00	0,00	0,00	6 507,42	6 507,42	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
	Sous Total compte 16	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	0,00	219 235,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 235,26	0,00	219 235,26
	Sous Total compte 18	0,00	219 235,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 235,26	0,00	219 235,26
	Total classe 1	0,00	274 256,35	6 507,42	6 507,42	0,00	0,00	6 507,42	280 763,77	0,00	274 256,35
2051	Concessions et droits similaires	23 232,83	0,00	0,00	1 180,80	0,00	0,00	23 232,83	1 180,80	22 052,03	0,00
	Sous Total compte 205	23 232,83	0,00	0,00	1 180,80	0,00	0,00	23 232,83	1 180,80	22 052,03	0,00
	Sous Total compte 20	23 232,83	0,00	0,00	1 180,80	0,00	0,00	23 232,83	1 180,80	22 052,03	0,00
21321	Immeubles de rapport	353 962,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 962,54	0,00	353 962,54	0,00
	Sous Total compte 2132	353 962,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 962,54	0,00	353 962,54	0,00
	Sous Total compte 213	353 962,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 962,54	0,00	353 962,54	0,00
21838	Autre matériel informatique	58 643,23	0,00	0,00	5 072,45	0,00	0,00	58 643,23	5 072,45	53 570,78	0,00
	Aj. Pour facture	58 643,23	0,00	0,00	5 072,45	0,00	0,00	58 643,23	5 072,45	53 570,78	0,00
086-25860049 Reçu 21848	Autres matériels de bureau et mobilier	2025114600251124 1 ^{re} 02/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 491,61	0,00	8 491,61	0,00
	Sous Total compte 2184	8 491,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 491,61	0,00	8 491,61	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III
Balance des comptes									D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Sous Total compte 218	67 134,84	0,00	0,00	5 072,45	0,00	0,00	67 134,84	5 072,45	62 062,39	0,00
	Sous Total compte 21	421 097,38	0,00	0,00	5 072,45	0,00	0,00	421 097,38	5 072,45	416 024,93	0,00
281321	Concessions et droits similaires, brevet	0,00	22 426,45	1 180,80	0,00	0,00	794,04	1 180,80	23 220,49	0,00	22 039,69
281838	Sous Total compte 280	0,00	22 426,45	1 180,80	0,00	0,00	794,04	1 180,80	23 220,49	0,00	22 039,69
	Immeubles de rapport	0,00	169 295,62	0,00	0,00	0,00	7 079,26	0,00	176 374,88	0,00	176 374,88
281848	Sous Total compte 2813	0,00	169 295,62	0,00	0,00	0,00	7 079,26	0,00	176 374,88	0,00	176 374,88
	Autre matériel informatique	0,00	42 969,56	5 072,45	0,00	0,00	8 415,67	5 072,45	51 385,23	0,00	46 312,78
4011	Sous Total compte 28183	0,00	42 969,56	5 072,45	0,00	0,00	8 415,67	5 072,45	51 385,23	0,00	46 312,78
	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 619,54	0,00	0,00	0,00	677,87	0,00	3 297,41	0,00	3 297,41
408	Sous Total compte 28184	0,00	2 619,54	0,00	0,00	0,00	677,87	0,00	3 297,41	0,00	3 297,41
	Sous Total compte 2818	0,00	45 589,10	5 072,45	0,00	0,00	9 093,54	5 072,45	54 682,64	0,00	49 610,19
414	Sous Total compte 281	0,00	214 884,72	5 072,45	0,00	0,00	16 172,80	5 072,45	231 057,52	0,00	225 985,07
	Sous Total compte 28	0,00	237 311,17	6 253,25	0,00	0,00	16 966,84	6 253,25	254 278,01	0,00	248 024,76
	Total classe 2	444 330,21	237 311,17	6 253,25	6 253,25	0,00	16 966,84	450 583,46	260 531,26	438 076,96	248 024,76
086-258600493-20251124-C20251124-064-DE	Fournisseurs	0,00	6 540,16	127 116,43	120 576,27	0,00	0,00	127 116,43	127 116,43	0,00	0,00
	Sous Total compte 401	0,00	6 540,16	127 116,43	120 576,27	0,00	0,00	127 116,43	127 116,43	0,00	0,00
421	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	8 923,48	8 923,48	6 780,20	0,00	0,00	8 923,48	15 703,68	0,00	6 780,20
	Sous Total compte 40	0,00	15 463,64	136 039,91	127 356,47	0,00	0,00	136 039,91	142 820,11	0,00	6 780,20
Reçu le 02/12/2025	Locataires acquéreurs et locataires	0,00	0,00	8 841,12	8 104,36	0,00	0,00	8 841,12	8 104,36	736,76	0,00
086-258600493-20251124-C20251124-064-DE	Sous Total compte 41	0,00	0,00	8 841,12	8 104,36	0,00	0,00	8 841,12	8 104,36	736,76	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	301 615,77	301 615,77	0,00	0,00	301 615,77	301 615,77	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III	
Balance des comptes									D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	301 615,77	301 615,77	0,00	0,00	301 615,77	301 615,77	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	130 363,61	130 363,61	0,00	0,00	130 363,61	130 363,61	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	115 520,17	115 520,17	0,00	0,00	115 520,17	115 520,17	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	245 883,78	245 883,78	0,00	0,00	245 883,78	245 883,78	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	20 232,68	20 232,68	0,00	0,00	20 232,68	20 232,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	20 232,68	20 232,68	0,00	0,00	20 232,68	20 232,68	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	13 755,03	13 755,03	0,00	0,00	13 755,03	13 755,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	13 755,03	13 755,03	0,00	0,00	13 755,03	13 755,03	0,00	0,00
44362	Recettes - Amiable	0,00	0,00	156 613,96	156 613,96	0,00	0,00	156 613,96	156 613,96	0,00	0,00
	Sous Total compte 4436	0,00	0,00	156 613,96	156 613,96	0,00	0,00	156 613,96	156 613,96	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	0,00	2 877,42	2 877,42	0,00	0,00	2 877,42	2 877,42	0,00	0,00
44372	Recettes - Amiable	0,00	0,00	162 691,09	162 691,09	0,00	0,00	162 691,09	162 691,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	165 568,51	165 568,51	0,00	0,00	165 568,51	165 568,51	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	11 921,38	11 921,38	0,00	0,00	11 921,38	11 921,38	0,00	0,00
44382	Recettes - Amiable	0,00	0,00	447 095,62	447 095,62	0,00	0,00	447 095,62	447 095,62	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	459 017,00	459 017,00	0,00	0,00	459 017,00	459 017,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	0,00	794 954,50	794 954,50	0,00	0,00	794 954,50	794 954,50	0,00	0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	0,00	0,00	8 276,53	8 276,53	0,00	0,00	8 276,53	8 276,53	0,00	0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	2 550,00	0,00	10 660,00	10 058,00	0,00	0,00	13 210,00	10 058,00	3 152,00	0,00
	Sous Total compte 4456	2 550,00	0,00	18 936,53	18 334,53	0,00	0,00	21 486,53	18 334,53	3 152,00	0,00
	AR Préfecture										
086-44571	T.V.A. collectée le 02/12/2025 Réçu	258600493	20251124-C20251124	064-DE le 02/12/2025	0,00	7 461,30	7 461,30	0,00	7 461,30	7 461,30	0,00
	Sous Total compte 4457				0,00	7 461,30	7 461,30	0,00	7 461,30	7 461,30	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III
Balance des comptes									D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 445	2 550,00	0,00	26 397,83	25 795,83	0,00	0,00	28 947,83	25 795,83	3 152,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	10 329,57	10 329,57	0,00	0,00	10 329,57	10 329,57	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	65 544,26	0,00	75 326,84	65 544,26	0,00	0,00	140 871,10	65 544,26	75 326,84	0,00
	Sous Total compte 448	65 544,26	0,00	75 326,84	65 544,26	0,00	0,00	140 871,10	65 544,26	75 326,84	0,00
	Sous Total compte 44	68 094,26	0,00	927 241,42	916 856,84	0,00	0,00	995 335,68	916 856,84	78 478,84	0,00
4648	Opérations pour le compte de tiers	0,00	46,10	46,10	0,00	0,00	0,00	46,10	46,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 464	0,00	46,10	46,10	0,00	0,00	0,00	46,10	46,10	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	0,00	9,00	9,00	0,00	0,00	9,00	9,00	0,00	0,00
46711	Autres comptes crédeuteurs	0,00	52,70	43 506,72	43 454,02	0,00	0,00	43 506,72	43 506,72	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	52,70	43 506,72	43 454,02	0,00	0,00	43 506,72	43 506,72	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	0,00	0,00	2 710,20	2 710,20	0,00	0,00	2 710,20	2 710,20	0,00	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	0,00	0,00	136,00	0,00	0,00	0,00	136,00	0,00	136,00	0,00
	Sous Total compte 4672	0,00	0,00	2 846,20	2 710,20	0,00	0,00	2 846,20	2 710,20	136,00	0,00
	Sous Total compte 467	0,00	52,70	46 352,92	46 164,22	0,00	0,00	46 352,92	46 216,92	136,00	0,00
4686	Charges à payer	0,00	825,00	825,00	0,00	0,00	0,00	825,00	825,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 468	0,00	825,00	825,00	0,00	0,00	0,00	825,00	825,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	0,00	923,80	47 233,02	46 173,22	0,00	0,00	47 233,02	47 097,02	136,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	1 177,94	1 177,94	0,00	0,00	1 177,94	1 177,94	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	1 177,94	1 177,94	0,00	0,00	1 177,94	1 177,94	0,00	0,00
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra AR Préfecture	0,00	0,00	42 663,96	42 663,96	0,00	0,00	42 663,96	42 663,96	0,00	0,00
086-258600493-20251124	Sous Total compte 4717	0,00	0,00	42 663,96	42 663,96	0,00	0,00	42 663,96	42 663,96	0,00	0,00
Reçu le 02/12/2025	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	9 735,03	9 735,03	0,00	0,00	9 735,03	9 735,03	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 471	0,00	0,00	53 576,93	53 576,93	0,00	0,00	53 576,93	53 576,93	0,00	0,00
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	43,33	43,33	0,00	0,00	43,33	43,33	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	8 842,22	8 842,22	0,00	0,00	8 842,22	8 842,22	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	8 885,55	8 885,55	0,00	0,00	8 885,55	8 885,55	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	398,81	398,81	0,00	0,00	398,81	398,81	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	9 284,36	9 284,36	0,00	0,00	9 284,36	9 284,36	0,00	0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,00	0,34	1,03	1,55	0,00	0,00	1,03	1,89	0,00	0,86
	Sous Total compte 478	0,00	0,34	1,03	1,55	0,00	0,00	1,03	1,89	0,00	0,86
	Sous Total compte 47	0,00	0,34	62 862,32	62 862,84	0,00	0,00	62 862,32	62 863,18	0,00	0,86
	Total classe 4	68 094,26	16 387,78	1 729 717,34	1 708 853,28	0,00	0,00	1 797 811,60	1 725 241,06	79 351,60	6 781,06
515	Compte au Trésor	15 530,83	0,00	778 154,89	785 311,36	0,00	0,00	793 685,72	785 311,36	8 374,36	0,00
	Sous Total compte 51	15 530,83	0,00	778 154,89	785 311,36	0,00	0,00	793 685,72	785 311,36	8 374,36	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	16 966,84	16 966,84	0,00	0,00	16 966,84	16 966,84	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	46,10	46,10	0,00	0,00	46,10	46,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	17 012,94	17 012,94	0,00	0,00	17 012,94	17 012,94	0,00	0,00
	Total classe 5	15 530,83	0,00	795 167,83	802 324,30	0,00	0,00	810 698,66	802 324,30	8 374,36	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	296,18	104,43	296,18	104,43	191,75	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 929,53	0,00	2 929,53	0,00	2 929,53	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	3 225,71	104,43	3 225,71	104,43	3 121,28	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	235,37	0,00	235,37	0,00	235,37	0,00
	AR Prefecture										
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	235,37	0,00	235,37	0,00	235,37	0,00
086-258600493-20251124-C20251124	064-DE										
Reçu 606102/1	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	327,60	0,00	327,60	0,00	327,60	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	460,33	0,00	460,33	0,00	460,33	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III
Balance des comptes									D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	787,93	0,00	787,93	0,00	787,93	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	3 983,70	125,16	3 983,70	125,16	3 858,54	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00	0,00	870,00	0,00	870,00	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	9 102,71	229,59	9 102,71	229,59	8 873,12	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	9 102,71	229,59	9 102,71	229,59	8 873,12	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	34 579,50	0,00	34 579,50	0,00	34 579,50	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	34 579,50	0,00	34 579,50	0,00	34 579,50	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 051,88	0,00	4 051,88	0,00	4 051,88	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	383,80	0,00	383,80	0,00	383,80	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,68	0,00	4 435,68	0,00	4 435,68	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290,00	0,00	1 290,00	0,00	1 290,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 753,31	0,00	1 753,31	0,00	1 753,31	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	120,00	0,00	120,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	2 123,31	0,00	2 123,31	0,00	2 123,31	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	42 478,49	0,00	42 478,49	0,00	42 478,49	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	38 940,85	0,00	38 940,85	0,00	38 940,85	0,00
	AR Préfecture										
086-258600493-20251124	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	38 940,85	0,00	38 940,85	0,00	38 940,85	0,00
62268	Reçu le 02/12/2025 Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III	
Balance des comptes									D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010,00	0,00	2 010,00	0,00	2 010,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	8 778,46	8 478,74	8 778,46	8 478,74	299,72	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	570,20	319,58	570,20	319,58	250,62	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	36,16	0,00	36,16	0,00	36,16	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	0,00	1 440,00	0,00	1 440,00	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	12 834,82	8 798,32	12 834,82	8 798,32	4 036,50	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	392,88	0,00	392,88	0,00	392,88	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	392,88	0,00	392,88	0,00	392,88	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 468,78	0,00	3 468,78	0,00	3 468,78	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	4 860,55	355,62	4 860,55	355,62	4 504,93	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	8 329,33	355,62	8 329,33	355,62	7 973,71	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	43,33	0,00	43,33	0,00	43,33	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	862,71	0,00	862,71	0,00	862,71	0,00
628721	non dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
	Sous Total compte 62872	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	8 862,71	0,00	8 862,71	0,00	8 862,71	0,00
	Sous Total compte 62 AR Préfecture	0,00	0,00	0,00	0,00	71 303,92	9 153,94	71 303,92	9 153,94	62 149,98	0,00
086-6332	Cotisations versées au F.N.A.L	0,00	0,00	0,00	0,00	275,77	0,00	275,77	0,00	275,77	0,00
Reçu le 02/12/2025	6336 6332-258600493-20251124-C20251124_064-DE	0,00	0,00	0,00	0,00	6 609,06	0,00	6 609,06	0,00	6 609,06	0,00
	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00						

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6338	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	935,72	0,00	935,72	0,00	935,72	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	7 820,55	0,00	7 820,55	0,00	7 820,55	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00	2 509,02	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	10 329,57	0,00	10 329,57	0,00	10 329,57	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	202 024,81	0,00	202 024,81	0,00	202 024,81	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	2 946,00	0,00	2 946,00	0,00	2 946,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	4 135,08	0,00	4 135,08	0,00	4 135,08	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	93 591,68	0,00	93 591,68	0,00	93 591,68	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	302 697,57	0,00	302 697,57	0,00	302 697,57	0,00
64131	Rémunerations	0,00	0,00	0,00	0,00	45 588,72	0,00	45 588,72	0,00	45 588,72	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407,48	0,00	1 407,48	0,00	1 407,48	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	33 159,00	0,00	33 159,00	0,00	33 159,00	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	80 155,20	0,00	80 155,20	0,00	80 155,20	0,00
6417	Rémunerations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	11 108,33	0,00	11 108,33	0,00	11 108,33	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524,93	0,00	524,93	0,00	524,93
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	393 961,10	524,93	393 961,10	524,93	393 436,17	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 870,05	0,00	50 870,05	0,00	50 870,05	0,00
	A/R cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	74 166,01	0,00	74 166,01	0,00	74 166,01	0,00
6453	A/R cotisations à l'U.R.S.S.A.F. retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	74 166,01	0,00	74 166,01	0,00	74 166,01	0,00
086-258600493-20251124-C20251124	064-DE	0,00	0,00	0,00	0,00	3 247,90	0,00	3 247,90	0,00	3 247,90	0,00
6454	Reçu 02/11/2025	0,00	0,00	0,00	0,00						

III – ÉTATS FINANCIERS									III	
Balance des comptes									D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	7 069,81	0,00	7 069,81	0,00	7 069,81	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	37 336,67	0,00	37 336,67	0,00	37 336,67	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142,94	0,00	142,94	0,00	142,94
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	172 690,44	142,94	172 690,44	142,94	172 547,50	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 433,90	680,00	1 433,90	680,00	753,90	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00	825,00	1 680,00	825,00	855,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	3 113,90	1 505,00	3 113,90	1 505,00	1 608,90	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	569 765,44	2 172,87	569 765,44	2 172,87	567 592,57	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	36 900,72	0,00	36 900,72	0,00	36 900,72	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	966,72	0,00	966,72	0,00	966,72	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755,08	0,00	1 755,08	0,00	1 755,08	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	6 639,88	0,00	6 639,88	0,00	6 639,88	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	46 262,40	0,00	46 262,40	0,00	46 262,40	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	46 262,40	0,00	46 262,40	0,00	46 262,40	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 921,38	0,00	11 921,38	0,00	11 921,38	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	11 921,38	0,00	11 921,38	0,00	11 921,38	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00
	AR Prefecture										
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00
086-258600493-20251124-C20251124	Reçu le 02/12/2023	064-DE	0,00	0,00	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00
	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00	14 161,98	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,59	0,00	0,59	0,00	0,59	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,59	0,00	0,59	0,00	0,59	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	14 162,57	0,00	14 162,57	0,00	14 162,57	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	72 546,35	0,00	72 546,35	0,00	72 546,35	0,00
	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00	16 966,84	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	792 493,32	11 556,40	792 493,32	11 556,40	781 604,79	667,87
70841	à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	49 367,43	721 985,24	49 367,43	721 985,24	0,00	672 617,81
	Sous Total compte 7084	0,00	0,00	0,00	0,00	49 367,43	721 985,24	49 367,43	721 985,24	0,00	672 617,81
70871	par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	16 176,83	112 282,29	16 176,83	112 282,29	0,00	96 105,46
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	16 176,83	112 282,29	16 176,83	112 282,29	0,00	96 105,46
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	65 544,26	834 267,53	65 544,26	834 267,53	0,00	768 723,27
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	65 544,26	834 267,53	65 544,26	834 267,53	0,00	768 723,27
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 841,12	0,00	8 841,12	0,00	8 841,12
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,02	0,00	10,02	0,00	10,02
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,02	0,00	10,02	0,00	10,02
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,02	0,00	10,02	0,00	10,02
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 851,14	0,00	8 851,14	0,00	8 851,14
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,26	0,00	103,26	0,00	103,26
	Sous Total compte 76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,26	0,00	103,26	0,00	103,26
	AR Préfecture										
086-258600493-20251124-C20251124	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	65 544,26	843 221,93	65 544,26	843 221,93	0,00	777 677,67
Reçu le 02/12/2025	Total général	527 955,30	527 955,30	2 537 645,84	2 523 938,25	858 037,58	871 745,17	3 923 638,72	3 923 638,72	1 307 407,71	1 307 407,71

III – ÉTATS FINANCIERS								III
Balance des comptes								D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)			
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00			Niveau de taux (5)	Taux actuel						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions					0,00										
particulières (Total) AR Prefecture															

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES										IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
086 – Reçu le 02/12/2025 AR Prefecture 1682 Bons à moyen terme négociables 268500493-20251124-C20251124_064-DE		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N												ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

AR Préfecture

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

086-25860019-20251124-C20251124_061-DE
Reçu le 22/02/2024

(7) Coût des options : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Péodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT												B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS														IV	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N														B1.7	

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié					
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Incrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				B1.8	

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES**(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Agencement, aménagement de bâtiments	50
L	Logiciels	2
L	Matériels de bureau électrique	5
L	Matériels informatiques	3
L	Mobilier	10

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
AR Préfecture					
086-258600495-20251124-C20251124_064-DE		0,00	0,00	0,00	0,00
Reçu		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN													B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR Préfecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 778 345,54
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN								B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III
Marchés de partenariat (1)													
			SOUS-TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
			SOUS-TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	200,00	
Personnes de droit privé	200,00	
Associations	200,00	
FORCE OUVRIERE SYNDICAT	200,00	Subventions aux organisations syndicales
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 1ERE CL.							
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 2EME CL.							
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE Municipale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
086-2 FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k) 124-064-DE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recu le 02/12/2025							
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs du cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT		B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	IV C1.1
--	--------------------------

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	45 474,60
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	45 474,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

Section investissement de l'exercice N-1		Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)		0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		45 474,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		45 474,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	3 675,92	3 675,92
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	16 967,00	16 966,84	-3 675,92	13 290,92
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	45 474,60			45 474,60
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	45 474,60			45 474,60
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)				
Solde positif : annuité de la dette couverte				58 765,52
Solde négatif : annuité de la dette non couverte				

AR Prefecture

086 - ~~02FB0600093RA0251124~~ 0220251124 064 DE Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette" Recu le 02/12/2025

(3) Mandats et titres émis

(1) Il s'agit des recours à réaliser établis conformément à la comptabilité d'encaissement annuelle

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES			C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpté résultat	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 967,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		16 967,00	16 966,84
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	794,00	794,04
281321	Immeubles de rapport	7 079,00	7 079,26
281838	Autre matériel informatique	8 416,00	8 415,67
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	678,00	677,87
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	AR Préfecture Stocks de produits (4)		
086-250600493-2025	1 Dépréciation des stocks et en-cours Reçu le 02/12/2025		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME								C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT									C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

AR Préfecture

086-203160000251124-C20251124_064-DE

Reçu 2115 « Terrains bâties »

- 2115 « Terrains bâties »

- 2128 « Autres aménagements et aménagements de terrains ».

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION							C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1^o du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1^o atténuation du changement climatique ;

Axe 2^o adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3^o gestion des ressources en eau ;

Axe 4^o transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5^o prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6^o préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1^o ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1^o et 6^o.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études ».

- 2111 « Terrains nus ».

- 2115 « Terrains bâties ».

086-25860195 20231124_064-DE

Reçu 21312 02/01/2024

- 21318 « Autres bâtiments publics ».

- 21351 « Installations générales, aménagements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7												D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)				D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT		D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE

Reçu le 02/12/2025

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT		D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
086-258600493-20251124-C20251124-064-DE		
Reçu 77 02/12/2025	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT		D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT		D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
 Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 25/02/2025

Comptable(s)

Mme VALERIE JEAMET

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 25/02/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LACOMBE Eric (1013532808-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A DDFiP DE POITOU-CHAR. ET DEP... , le 26/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

JEAMET Valerie (1018123777-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A SUD VIENNE , le 02/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat																
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)			
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00			Niveau de taux (5)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00			Taux actuel									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00			Devise									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00			Pério- dicité des rembour- sements (6)									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00			Profil d'amor- tissement (7)									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00			Possibilité de rembour- sement anticipé O/N									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions					0,00			Caté- gorie d'em- prunt (8)									
particulières (Total)	AR	Prefecture															

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES										IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
086 – Reçu le 02/12/2025 AR Prefecture 1682 Bons à moyen terme négociables 268500493-20251124-C20251124_064-DE		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N												ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

AR Préfecture

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

086-25860019-20251124-C20251124_061-DE
Reçu le 22/02/2024

(7) Coût de sortie: indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Péodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT												B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS														IV	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N														B1.7	

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié					
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Incrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				B1.8	

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES**(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Agencement, aménagement de bâtiments	50
L	Logiciels	2
L	Matériels de bureau électrique	5
L	Matériels informatiques	3
L	Mobilier	10

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
AR Prefecture		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
086-258600495-20251124-C20251124_064-DE		0,00	0,00	0,00	0,00
Reçu		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN													B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 778 345,54
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN								B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)							
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III				
Marchés de partenariat (1)										Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	200,00	
Personnes de droit privé	200,00	
Associations	200,00	
FORCE OUVRIERE SYNDICAT	200,00	Subventions aux organisations syndicales
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 1ERE CL.							
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 2EME CL.							
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE Municipale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
086-2 FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k) 124-064-DE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recu le 02/12/2025							
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs du cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ANNEXES ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	IV C1.1
--	--------------------------

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	45 474,60
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	45 474,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

Section investissement de l'exercice N-1		Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)		0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement		45 474,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		45 474,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	3 675,92	3 675,92
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	16 967,00	16 966,84	0,00	16 966,84
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	16 967,00	16 966,84	-3 675,92	13 290,92
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	45 474,60			45 474,60
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	45 474,60			45 474,60
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)				
Solde positif : annuité de la dette couverte				58 765,52
Solde négatif : annuité de la dette non couverte				

AR Prefecture

086 - ~~02FBP0000193RA02111204~~ 022025110041 DE "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette" Reçu le 03/12/2025
(2) Courant des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(1) Il s'agit des recours à réaliser établis conformément à la comptabilité d'encaissement annuelle

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES			C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpté résultat	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 967,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		16 967,00	16 966,84
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	794,00	794,04
281321	Immeubles de rapport	7 079,00	7 079,26
281838	Autre matériel informatique	8 416,00	8 415,67
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	678,00	677,87
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	AR Préfecture Stocks de produits (4)		
086-250600493-2025	1 Dépréciation des stocks et en-cours Reçu le 02/12/2025		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME								C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT									C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique :

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels :

Axe 3° gestion des ressources en eau :

Axe 4[°] transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5: prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

L'analyse de l'impact environnemental des dépendances visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1^{er} et 6^{ème}.
La cotisation salariale autrement que cotisation sociale est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
086-2383146043 « 20251124-C20251124_064-DE »
Reçu 211 « 02/12/2025
- 2115 « Terrains bâti »,
- 2128 « Autres aménagements et aménagements de terrains ».

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION							C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1^o du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1^o atténuation du changement climatique ;

Axe 2^o adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3^o gestion des ressources en eau ;

Axe 4^o transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5^o prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6^o préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1^o ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1^o et 6^o.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études ».

- 2111 « Terrains nus ».

- 2115 « Terrains bâties ».

- 2128 « Autres aménagements et aménagements de terrains ».

086-25860195-2023124-064-DE

Reçu - 2132 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics ».

- 21351 « Installations générales, aménagements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Aménagements et aménagements de terrains ».

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7												D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)				D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE

Reçu le 02/12/2025

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT		D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
086- Reçu	258600493-20251124-064-DE 77 02/12/2025	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT		D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	IV
	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
 Reçu le 02/12/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

BUDGET GENERAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SOMMAIRE :

1_ Introduction

2_ Résultat du compte financier unique 2024

2_ Section de fonctionnement

3_ Section d'investissement

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

1_ INTRODUCTION :

- Dans le cadre de l'engagement partenarial formalisé avec le Service de Gestion Comptable Sud-Vienne en septembre 2024, **il a été convenu de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) dès l'exercice 2024 pour l'ensemble des comptes du syndicat**. Il sera obligatoire pour l'ensemble des entités publiques locales à compter de 2026.
- Le CFU est un document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.
- Les bénéfices engendrés par le CFU sont :
 - Une amélioration de la qualité des comptes,
 - Une simplification des processus de contrôles et de validation entre l'ordonnateur et le comptable public,
 - Une normalisation des informations pour les instances de contrôle,

2_ RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

La balance, ci-dessous, reprend les réalisations de l'année et les reports de l'année N-1, ce qui permet de constituer le **résultat comptable de l'année 2024** :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	781 604,79 €	778 345,54 €	- 3 259,25 €
	Section d'investissement	- €	16 966,84 €	16 966,84 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	21 762,71 €	
	Section d'investissement	- €	45 474,60 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	781 604,79 €	800 108,25 €	18 503,46 €
	section d'investissement	- €	62 441,44 €	62 441,44 €
RESTES A REALISER A REPORTER		3 675,92 €	- €	3 675,92 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
AR Prefecture 086-258600493-20251124-C20251124_064-DE Reçu le 02/12/2025	Section de fonctionnement	781 604,79 €	800 108,25 €	18 503,46 €
	Section d'investissement	3 675,92 €	62 441,44 €	58 765,52 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULÉ	785 280,71 €	862 549,69 €	77 268,98 €

3_ SECTION DE FONCTIONNEMENT_ Analyse des dépenses et des recettes :

Comme envisagé au stade du budget, **les DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ont connu une évolution en 2024**. La section de fonctionnement s'élève à **781 604,79€**, soit **une progression de 21 %** par rapport à l'exercice 2023 (647 560,52 € au CA 2023).

- **Les charges à caractère général (chap. 011) ont diminué de 23%, passant de 100 635,94 € en 2023 à 77 069,76€ en 2024.** Cette baisse est directement liée à la non-reconduction de crédits alloués en 2023 pour le recours à un cabinet de recrutement, la formation obligatoire des représentants du personnel, l'organisation des 70 ans du SIMER et en raison d'un glissement de crédits des dépenses liées aux droits d'utilisation des logiciels (chap. 65).
- **Les charges de personnel (chap. 012) ont quant à elles augmentées de 28%.** Ainsi, elles s'élèvent à **615 021,84 € contre 479 341,07€ en 2023.** En 2024, le Syndicat comptabilise des effectifs sans vacance de poste sur une année complète. En effet, les postes du Directeur Général des Services et de l'assistante administrative du secrétariat général et de la commande publique étaient financés **partiellement sur l'année 2023.**

3_ SECTION DE FONCTIONNEMENT_ Analyse des dépenses et des recettes (suite) :

- **Les charges de gestion courante (chap. 65) enregistrent la plus forte hausse, 72 546,35 € contre 49 238,62 € en 2023.** Principalement, pour deux facteurs :
 - La contribution pour financer l'insertion des travailleurs en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'est élevée à 11 921,38 €, contre 553,50 € en 2023.
 - Les dépenses liées aux droits d'utilisation et redevances des logiciels, auparavant enregistré au chapitre 011, ont été comptabilisées au chapitre 65 (+ 12k€).
- **Les dotations aux amortissements (chap. 042) ont légèrement diminué de 17 843,65 € en 2023 à 16 966,84 € en 2024** eu égard de la dépréciation de certaines licences de logiciels liées au renouvellement du parc informatique.
- **Les dépenses de fonctionnement de ce budget ont été couvertes à plus de 98% par les contributions des deux budgets annexes** (gestion des déchets et travaux publics). Elles se sont élevées à 768 723,27 € en 2024 (chap. 70).

3_ SECTION DE FONCTIONNEMENT_ Analyse des dépenses et des recettes (suite) :

- **Diverses recettes ont également été enregistrées à hauteur de 9 622,27 €, dont pour les principales :**
 - 524,93 € liés au fond de compensation du Supplément Familial de Traitement (SFT),
 - 8 841,12 € issus des revenus de la location d'un bâtiment appartenant au SIMER (Place de la Victoire à Montmorillon).

4_ SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Concernant la section d'investissement, aucune dépense n'a été réalisée en 2024. Cependant, des travaux de modernisation de l'éclairage avec conversion en LED ont été engagés pour les locaux loués à Montmorillon pour un montant de **3 675,92 €** et seront menés au cours du 1^{er} trimestre 2025. Le montant de ces travaux constitue un reste à réaliser qui sera reporté au budget primitif 2025.

Par ailleurs, l'acquisition d'un logiciel métier carrière/paie et de gestion comptable et financière était prévue au stade du budget primitif. L'infuctuosité de la procédure d'acquisition d'un logiciel métier « ressources humaines » au cours du 1^{er} trimestre, a amené la Direction Générale à s'interroger sur la nécessité de s'appuyer sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour rédiger le cahier des charges correspondant aux besoins du Syndicat. Du fait d'une forte mobilisation des services sur d'autres projets structurants, la réalisation de cet investissement a été reportée en 2025.

AR Prefecture

086-258600493-202412-2025010104000
Reçu le 02/12/2025

Les dations aux amortissements (chap. 042) ont été constatées à hauteur de 16 966,84 €.



- BUDGET GENERAL -

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2025

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE :

- 1_ Vue générale du projet de budget 2025**
- 2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement**
- 3_ Présentation des investissements projetés pour 2025**

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

1_ VUE GÉNÉRALE DU PROJET DE BUDGET 2025 :

En **section de fonctionnement**, le projet de budget **s'équilibrerait à 796 400 €**, dont 18 503,46 € d'excédent reporté (002), soit une diminution de 2 % par rapport au BP 2024 (811 500 €).

Quant à la **section d'investissement**, elle **s'équilibrerait à hauteur de 74 491,44 €**, dont 62 441,44 € d'excédent reporté (001).

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	796 400,00 €	777 896,54 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	18 503,46 €
Total 1 _ section de fonctionnement		796 400,00 €	796 400,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	70 815,52 €	12 050,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 675,92 €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	62 441,44 €
Total 2 _ section d'investissement		74 491,44 €	74 491,44 €
AR Prefecture	TOTAL BUDGET 2025 (1 + 2)	870 891,44 €	870 891,44 €

2_ PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

■ En DÉPENSES et en comparaison avec le budget primitif 2024 :

- Les **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL** (chap. 011) seraient en augmentation de 9%, passant ainsi de **99 500 € à 108 400 €**. Cette hausse tiendrait compte de la hausse des crédits pour :
 - Les missions de conseil et d'assistance pour le renouvellement des Marchés des assurances et pour le marché d'acquisition d'un logiciel métier carrière/paie et de gestion comptable et financière (+2k€) et pour les frais de publication des marchés (+1,5k€),
 - Les frais d'honoraires et de conseils d'avocats (+4,5k€),
 - Les frais d'affranchissement et les frais de télécommunications (+2,4k€).
- Les **CHARGES DE PERSONNEL** (chap. 012) sont estimées à **600 000€**, soit une diminution de **21k€** prenant en considération :
 - **D'une part**, la suppression d'un poste d'assistante des ressources humaines au 1^{er} janvier 2025, en lien direct avec l'arrêt de l'activité de la chaîne de tri (-39k€) et du non renouvellement en juillet 2025 d'un contrat d'apprentissage au service communication(-5k€).

2_ PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT (suite) :

- **D'autre part**, l'augmentation des cotisations de la CNRACL (+ 8k€) et l'avancement de carrière des agents (+ 5,5k€). Par ailleurs, il est prévu la gratification d'un stagiaire pour une durée de 4 mois (2k€), dont la mission principale porterait sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.
- Les **CHARGES DE GESTION COURANTE** (chap.65) enregistreraient une hausse de 2 250 € et se porteraient à 75 250 € en raison :
 - De l'augmentation du coût des redevances et licences des logiciels en 2025 estimée à 2 250 €.
 - Du maintien des prévisions de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique à hauteur de 10 000 €. Celle-ci varie chaque année en fonction des recrutements effectués dans l'année N-1 et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées (2024 : 11 921,38 € / 2023 : 553 € / 2022 : 0 € et 2021 : 10 580 €).
 - Du potentiel renouvellement de la subvention versée à l'organisation syndicale Force Ouvrière pour couvrir en partie ses frais de fonctionnement, notamment ceux liés à l'assurance des locaux, pour 200€.

2_ PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT (suite) :

- Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS** (chap.042) seraient portées en 2025 à 12 050 € contre 16 967 € au BP 2024. Cette baisse est liée à la diminution des dotations concernant les logiciels et matériels informatiques. Cette prévision prend en considération le montant des amortissements lié aux restes à réaliser 2024 qui devra être constaté en 2025 du fait du passage à la nomenclature M57.
- **En RECETTES**, le projet de budget est construit sur les prévisions suivantes :
 - **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets** (gestion des déchets & travaux publics) au titre des charges de personnels (services supports) et des autres charges de fonctionnement **à hauteur de 767 600 €** ;
 - **Les remboursements de frais liés à l'organisation de groupements de commande** (Matériels roulants de + de 3,5 tonnes, carburants) : **660 €** ;
 - **Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat** : **9 140 €** ;
 - **Le fond de compensation du Supplément Familial de Traitement (SFT)** pour **496,54 €** ;
 - **L'excédent de fonctionnement reporté de 18 503,46 €**.

3_PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS PROJETÉS POUR 2025 :

■ **Concernant la section d'investissement pour 2025, les dotations aux amortissements (12 050 €) et les excédents reportés (62 441,44 €) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :**

- L'acquisition d'un logiciel métier carrière/paie et de gestion comptable et financière pour 50 000 € et les frais d'études qui y seraient liés pour 8 000 €, soit un montant total de 58 000 € ;
- Travaux de modernisation des locaux loués, notamment pour la conversion de l'éclairage en LED (RAR 2024), les huisseries et le chauffage : 8 000 € ;
- Le renouvellement de matériels informatiques : 4 000 € ;
- L'acquisition de mobiliers : 2 000 € ;
- Divers petits investissements : 2 491,44 €.

BUDGET GENERAL
COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRIMITF 2025

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M57	DESIGNATION	Compte administratif	Compte Financier Unique	BUDGET	OB	BUDGET
		2023	2024	2024	2025	BP 2025
011	Charges à caractère général	100 635,94 €	77 069,76 €	99 500,00 €	107 300,00 €	108 400,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	300,00 €		250,00 €	- €	250,00 €
60611	Eau et assainissement	160,29 €	191,75 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
60612	Energie - Electricité	3 166,29 €	2 929,53 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
60622	Carburants	60,41 €	235,37 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	4,65 €	327,60 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	675,28 €	460,33 €	5 200,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	3 961,36 €	3 858,54 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	870,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
611	Contrats de prestations de service	12 000,00 €	- €	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
61358	Autres locations mobilières (photocopieurs)		50,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
615228	Autres bâtiments		- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
61558	Maintenance - Autres biens mobiliers	42 198,69 €	34 579,50 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
6156	Maintenance	3 729,43 €	4 051,88 €	4 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
6161	Assurances multirisques			- €	500,00 €	500,00 €
6162	Assurance obligatoire			500,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6168	Autres assurances	334,48 €	383,80 €	1 500,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
617	Etudes et recherches	- €	1 290,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 333,91 €	1 753,31 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	5 150,00 €	120,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
6188	Autres frais divers	250,00 €	250,00 €	500,00 €	- €	- €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €		500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils...	- €	1 900,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	2 010,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	10 026,70 €	299,72 €	1 000,00 €	2 500,00 €	- €
6233	Foires et expositions	1 975,00 €	- €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
6234	Réceptions	1 412,19 €	250,62 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6236	Catalogues, imprimés et publications	26,42 €	36,16 €			
6237	Publications		1 440,00 €			
6238	Divers	- €	- €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
6251	Voyages , déplacements et missions	346,66 €	392,88 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	- €	3 468,78 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 501,45 €	4 504,93 €	6 300,00 €	5 300,00 €	7 200,00 €
627	Services bancaires et assimilés	443,25 €	43,33 €	500,00 €	500,00 €	200,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	157,71 €	862,71 €	800,00 €	900,00 €	900,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
628721	Au budget annexe et aux régies	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	- €	- €	200,00 €	- €	- €
63512	Taxes foncières	2 421,77 €	2 509,02 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	- €		- €	- €	- €
12	Charges de personnel et frais assimilés	479 341,07 €	615 021,84 €	621 000,00 €	605 000,00 €	600 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	- €	38 940,85 €	36 000,00 €	300,00 €	300,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	241,23 €	275,77 €	6 600,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	5 193,93 €	6 609,06 €	1 000,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	770,84 €	935,72 €	207 000,00 €	210 500,00 €	210 000,00 €
64111	Rémunération principale	176 977,09 €	202 024,81 €	3 400,00 €	3 500,00 €	3 200,00 €
64112	Suppl. familial de traitement et indem. de rés.	2 823,03 €	2 946,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €
64113	NBI	3 325,64 €	4 135,08 €	95 000,00 €	96 000,00 €	100 000,00 €
64118	Indemnités des titulaires	83 407,47 €	93 591,68 €	47 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
64131	Rémunération (personnel non-titulaire)	35 292,21 €	45 588,72 €	1 400,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
64132	Suppl. familial de traitement (non-titulaire)	505,05 €	1 407,48 €	33 000,00 €	34 500,00 €	34 000,00 €
64138	Primes et autres indemnités (personnel non-titulaire, gratification stagiaire)	14 112,00 €	33 159,00 €	- €	- €	- €
64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	1 709,32 €		14 500,00 €	14 000,00 €	5 000,00 €
6417	Apprentis - rémunérations	6 263,00 €	11 108,33 €	51 000,00 €	55 500,00 €	55 500,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	41 439,20 €	50 870,05 €	74 000,00 €	81 700,00 €	82 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	60 973,56 €	74 166,01 €	3 300,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	2 093,22 €	3 247,90 €	6 000,00 €	6 000,00 €	7 500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 952,28 €	7 069,81 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	36 757,00 €	37 336,67 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	680,00 €	753,90 €	- €	- €	- €
6478	Autres charges sociales diverses	825,00 €	855,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	49 238,62 €	72 546,35 €	73 000,00 €	75 250,00 €	75 250,00 €
65311	Indemnités de fonction des élus	36 697,52 €	36 900,72 €	37 250,00 €	37 250,00 €	37 250,00 €
65312	Frais de mission et de déplacement des élus	1 016,77 €	966,72 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65313	Cotisations retraite des élus	1 769,21 €	1 755,08 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	6 559,55 €	6 639,88 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires (FIFPHP)	553,50 €	11 921,38 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement autres personnes privées	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
65811	Droits d'utilisation - Informatique		- €			
65818	Autres droits d'utilisation (redevance, brevets, logiciels)	2 439,64 €	14 161,98 €	14 000,00 €	16 250,00 €	16 250,00 €
6584	Pénalités, amendes	- €	- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	2,43 €	0,59 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
66	Charges financières	501,24 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	700,00 €
6615	Intérêts ligne de trésorerie	501,24 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	450,00 €
6618	Intérêts des autres dettes (Frais de non-utilisation LTI)	- €	- €	- €	- €	250,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	33,00 €	51,00 €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	33,00 €	51,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 843,65 €	16 966,84 €	16 967,00 €	11 799,00 €	12 050,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	17 843,65 €	16 966,84 €	16 967,00 €	11 799,00 €	12 050,00 €
		647 560,52 €	781 604,79 €	811 500,00 €	800 400,00 €	796 400,00 € </td

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M57	DESIGNATION	Compte administratif		Compte Financier Unique		BP	OB		BP	
		2023	2024	2023	2024		2025	2025	2025	2025
013	Atténuations de charges	970,77 €	667,87 €	497,29 €	496,54 €					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	908,77 €	524,93 €	497,29 €	496,54 €					
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	62,00 €	142,94 €	- €	- €					
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	644 764,11 €	768 723,27 €	780 400,00 €	769 007,29 €	768 260,00 €				
70841	Aux budgets annexes et aux régies munici.	524 034,47 €	672 617,81 €	678 800,00 €	662 800,00 €	657 800,00 €				
70871	Par la collectivité de rattachement	120 729,64 €	96 105,46 €	101 600,00 €	106 207,29 €	109 800,00 €				
70878	Par des tiers	- €	- €	8 840,00 €	- €	660,00 €				
75	Autres produits de gestion courante	8 333,06 €	8 851,14 €	8 840 €	9 130,00 €	9 140,00 €				
752	Revenus des immeubles	8 331,36 €	8 841,12 €	- €	- €	- €				
75888	Autres produits divers de gestion	1,70 €	10,02 €	- €	- €	- €				
76	Produits financiers	- €	103,26 €	- €	- €	- €				
761	Produits de participations	- €	103,26 €	- €	- €	- €				
7688	Autres produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €				
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €				
773	Mandats annulés	- €	- €	- €	- €	- €				
2	Excédent de fonctionnement reporté	15 255,29 €	21 762,71 €	21 762,71 €	21 762,71 €	18 503,46 €				
2	Excédent de fonctionnement reporté	15 255,29 €	21 762,71 €	21 762,71 €	21 762,71 €	18 503,46 €				
		669 323,23 €	800 108,25 €	811 500,00 €	800 400,00 €	796 400,00 €				
	RESULTAT		21 762,71 €	18 503,46 €	- €	- €	- €			

BUDGET GENERAL
COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRIMTF 2025

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES										
M57	DESIGNATION	Compte administratif		Compte Financier Unique		BP	OB		BP	
		2022	2023	2023	2024		2024	2025	2025	2025
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	54 000,00 €		60 000,00 €	58 000,00 €		
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	7 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €		
2051	Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	47 000,00 €		52 000,00 €	50 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	8 441,60 €		10 564,55 €	16 491,44 €		
21318	Autres bâtiments publics	- €	- €	- €	- €		4 350,00 €	- €		
21352	Installations générales, agencements, amgts des bâtiments privés	- €	- €	- €	- €		3 000,00 €	8 000,00 €		
217838	Autre matériel informatique	- €	- €	- €	3 000,00 €		3 000,00 €	4 000,00 €		
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- €	- €	- €	3 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €		
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	2 441,60 €		2 214,55 €	2 491,44 €		
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €		- €	- €		
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	62 441,60 €		70 564,55 €	74 491,44 €		

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES										
M57	DESIGNATION	Compte administratif		Compte Financier Unique		BP	OB		BP	
		2022	2023	2023	2024		2024	2025	2025	2025
001	Excédent d'investissement reporté	27 630,95 €	45 474,60 €	45 474,60 €	45 474,60 €		58 765,55 €	62 441,44 €		
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €		- €	- €		
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €		- €	- €		
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €		- €	- €		
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €		- €	- €		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 843,65 €	16 966,84 €	16 967,00 €	11 799,00 €		12 050,00 €			
2805	Concessions et droits similaires	1 490,60 €	794,04 €	794,00 €	12,50 €					
281321	Immeubles de rapport	7 079,26 €	7 079,26 €	7 079,30 €	7 079,50 €		7 080,00 €			
281352	Installations générales, agencements, amgts des bâtiments privés	- €	- €	- €	- €		245,00 €			
281838	Autres matériels informatique	8 424,63 €	8 415,67 €	8 415,70 €	4 029,00 €		4 032,00 €			
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	849,16 €	677,87 €	678,00 €	678,00 €		680,00 €			
		45 474,60 €	62 441,44 €	62 441,60 €	70 564,55 €		74 491,44 €			
	RESULTAT		45 474,60 €	62 441,44 €	- €	- €	- €			

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

⌚ BUDGET GENERAL

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/01/2025	Postes pourvus au 01/05/2025	Postes non pourvus au 01/05/2025
Catégorie A						
<i>Ingénieur Principal</i>	TC		oui	1	1	
<i>Attaché</i>	TC			2	2	
Catégorie B						
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC					1
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	TC			1	1	
<i>Rédacteur</i>	TC			1	1	
Catégorie C						
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC	+ 1		1	2	
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	TC			1	0	1
<i>Adjoint Administratif</i>	TC			2	2	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC		oui			1
<i>Alternant en communication</i>	TC			1	1	
TOTAL				10	10	3

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

⌚ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes au 01/01/2025	Postes pourvus au 01/07/2025	Poste non pourvu
Catégorie A						
<i>Ingénieur</i>	TC		oui	1	1	
Catégorie C						
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC	- 1		1	0	
<i>Agent de Maitrise Principal</i>	TC	- 1		1	0	
<i>Agent de Maitrise</i>	TC			1	1	
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	TC			6	6	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	TC	+ 1 et - 1		1	1	
<i>Adjoint Technique</i>	TC			3	2	1
TOTAL				14	11	1

POUR INFORMATION

Contrats Droit Privé	Pourvus
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – ETAM : Assistante de Gestion</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : chef d'équipe</i>	4
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	7
<i>CDI – Ouvriers : mécanicien</i>	1
<i>Contrat Aidé – PEC</i>	1
Sous-total / 3	16
TOTAL GENERAL	27

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

➡ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes au 01/01/2025	Postes pourvus au 01/07/2025	Postes non pourvus
Catégorie B						
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC			1	1	
Catégorie C						
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC	- 1		4	3	
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	TC			2	2	
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC			2	2	
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	TC	- 2		23	21	
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	31/35			2	2	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	TC	- 1		12	11	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	31/35			4	4	
<i>Adjoint Technique</i>	TC			1	1	
Sous-total / 1				51	47	

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

POUR INFORMATION

CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI – Animateur QHSE</i>	1
DIRECTION PROJETS	
<i>CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires</i>	1
<i>CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets</i>	1
<i>CDI – Gestionnaire REOM</i>	4
<i>CDI – Animateur Prévention</i>	3
DIRECTION EXPLOITATION	
<i>CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement</i>	1
<i>CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)</i>	3
<i>CDI – Assistante Administrative</i>	1
<i>CDI - Agent Qualifié de Maintenance (maintenance – mécanique)</i>	5
<i>CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoiemnt</i>	24
<i>CDI - Conducteur d'engin d'équipement de traitement des déchets</i>	1
<i>CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries</i>	6
<i>Sous-total / 2</i>	51
CONTRATS AIDES et CDD	
<i>CDD – Agents de tri</i>	17
<i>CDD – Circuits de collecte</i>	1
<i>Parcours Emploi Compétence 35 h</i>	2
<i>Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn</i>	4
<i>Sous-total / 3</i>	24
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	122

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

**LISTE des DECISIONS prises par le Président
en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical**
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

➔ Pour la période de janvier à novembre 2025

N° de la décision	Date	Objet	Libellé	Attributaire / bénéficiaire	Code Postal	Ville	Montant HT et/ou Durée
D_2025_01	08/01/2025	Attribution	Portant attribution de la consultation concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget Travaux Publics	CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	500 00 € / 12 MOIS
D_2025_02	24/02/2025	Cession	Portant cession d'une remorque porte-caissons	SAS CORRIGNAN	56500	EVELLYS	2134,50€ H.T
D_2025_03	21/02/2025	Attribution	Portant attribution du 10ème marché subséquent relatif à la fourniture et livraison d'émulsions de bitume	SA SCOTPA SCOP	16100	GOND-PONTOUVRE	Prix unitaires
D_2025_04	20/03/2025	Cession	Portant cession d'un compresseur	CUMA SUD-VIENNE	86500	JOUHET	666,67 € H.T.
D_2025_05	02/04/2025	Attribution	Portant attribution de la consultation concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget SPPGD	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL	44040	NANTES	1 000 000 € / 12 MOIS
D_2025_06	23/05/2025	Attribution	Portant attribution du 11ème marché subséquent relatif à la fourniture et livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS & CIE	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2025_07	12/06/2025	Virement	Portant virement de crédits n°1 au budget primitif 2025 du budget élimination des déchets <u>ANNULEE</u>	/	/	/	859,39 €
D_2025_08	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (GROUPE SCOLAIRE LES GENETS)	GROUPE SCOLAIRE LES GENETS	86300	VALDIVIENNE	12 MOIS
D_2025_09	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (OGEC ST VINCENT DE PAUL)	OGEC ST VINCENT DE PAUL	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	12 MOIS
D_2025_10	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (APE ST JOSEPH)	APEL ST JOSEPH	86350	USSON-DU-POITOU	12 MOIS
D_2025_11	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (GAEL LUSSAC-LES-CHATEAUX)	GAEL LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	12 MOIS
D_2025_12	27/06/2025	Reconduction	Reconduction convention pour la collecte du papier (APE CLAIREFONTAINE)	APE CLAIREFONTAINE	86270	LA ROCHE-POSAY	12 MOIS
D_2025_13	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (APE CHAUNAY CHAMPAGNE)	APE CHAUNAY CHAMPAGNE	86510	CHAUNAY	12 MOIS
D_2025_14	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (APE PAIZAY LE SEC FLEIX LAUTHIERS STE RADEGONDE)	APE PAIZAY LE SEC FLEIX LAUTHIERS STE RADEGONDE	86300	PAIZAY-LE-SEC	12 MOIS
D_2025_15	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (MAISON DES JEUNES CHAMP LIBRE)	MAISON DES JEUNES CHAMP LIBRE	86150	L'ISLE JOURDAIN	12 MOIS
D_2025_16	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (LA COOPERATIVE SCOLAIRE L'ABEILLE)	LA COOPERATIVE SCOLAIRE L'ABEILLE	86320	SILLARS	12 MOIS
D_2025_17	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (LES PETITS PAPIERS MONTMORILLONNAIS)	LES PETITS PAPIERS MONTMORILLONNAIS	86500	MONTMORILLON	12 MOIS
D_2025_18	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU	86500	MONTMORILLON	3 MOIS
D_2025_19	15/07/2025	Attribution AR Prefecture	Attribution marché 2025-201 AMO quai de transfert	ANTEA (co-traitants BATISFAIRE et CLAIRE ZELLER)	44300	NANTES	113 678,50 €

D_2025_20	29/07/2025	Virement	Portant virement de crédits n°1 au budget primitif 2025 du budget élimination des déchets	/	/	/	1 500,00 €
D_2025_21	21/08/2025	Cession	Portant cession d'un pont 2 colonnes électromécanique	Dimitri SAVIGNAT	86500	SAULGE	833,33 €
D_2025_22	22/08/2025	Attribution	Portant attribution du 2ème marché subséquent relatif à l'accord-cadre 2025-301 pour la fourniture et la réalisation de revêtements de voirie - Lot 1: fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud	COLAS France	86580	BIARD	75 829 €
D_2025_23	27/08/2025	Attribution	Portant attribution du 12ème marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	SCOTPA SCOP SA	16160	GOND-PONTOUVRE	Prix unitaires
D_2025_24	18/09/2025	Résiliation	Portant résiliation des conventions de prestation de balayage de la voirie assurée par le Pôle Travaux Publics pour les communes concernées	/	/	/	/
D_2025_25	18/09/2025	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU	86500	MONTMORILLON	3 MOIS

**LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical**
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

BUREAU SYNDICAL du 28 MARS 2025

→ N°B20250328_019 : Abrogation de la délibération N°B20230320-002 relative à l'appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en œuvre d'enrobés et remplacement par un Appel d'Offres pour la fourniture et la réalisation de revêtements de voirie

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver les modifications telles que décrites ci-dessus et l'abrogation de la délibération N° B20230320_002 ;
- D'autoriser la conclusion d'un Accord-Cadre multi-attributaire pour une durée d'un an, reconductible trois fois ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant les marchés subséquents et avenants éventuels ;
- De permettre au Président, si l'appel d'offres est infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

→ N° B20250328_020 : Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles ;
- D'autoriser la conclusion d'un l'accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois pour la même période ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;

AR Dép. de la Préfecture au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

→ N° B20250328_021 : Cession de différents matériels roulants

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession du matériel listé ci-dessus.

→ N° B20250328_022 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessus

→ N° B20250328_023 : Mandat au Centre de Gestion de la FPT de la Vienne pour la mutualisation d'une protection sociale complémentaire du risque Santé

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De s'associer à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
- De donner mandat au Centre de Gestion de la Vienne, pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents correspondants.

→ N° B20250328_024 : Plan de formation pour 2025

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le plan de formation 2025 tel que détaillé en annexe.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions de formations s'y rapportant.

BUREAU SYNDICAL du 8 JUILLET 2025

→ N° B20250708_036 : Correction de la délibération concernant l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- De procéder à la correction de l'intitulé du lot n°1 de la consultation pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles, qui doit désormais être libellé comme suit : « Bennes amovibles de 10 m³ et 30 m³ ».

→ N° B20250708_037 : Appel d'offres pour la renégociation des contrats d'assurances du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un Appel d'Offres Ouvert portant sur « les contrats d'assurances du Syndicat », comportant comme susvisés 6 lots ;

AR Préfecture

D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer les pièces du marché pour chacun des lots ;

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant la passation d'avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président, dans le cas où la procédure d'Appel d'Offres est déclarée infructueuse, à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

→ N° B20250708_038 : Appel d'offres pour l'achat de matériaux de carrière

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre le SIMER et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe concernant l'achat de matériaux de carrière ;
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer la convention constitutive dudit groupement, ainsi que ses avenants éventuels en annexe ;
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer les pièces du marché pour chacun des lots ;
- D'autoriser le Président, dans le cas où la procédure d'Appel d'Offres est déclarée infructueuse, à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

→ N° B20250708_039 : Appel d'offres pour l'achat de fournitures de voirie

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un Appel d'Offres portant sur « l'achat de fournitures de voirie », et comportant comme susvisés 5 lots
- D'autoriser la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires pour une durée de douze (12) mois reconductible tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché et les d'avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président, dans le cas où la procédure d'Appel d'Offres est déclarée infructueuse, à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

→ N° B20250708_040 : Cessions de matériels et équipements – Pôle Travaux Publics

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'approuver la cession de tous matériels et équipements propriétés du pôle travaux publics qui ne seraient plus utilisés et dont l'amortissement est terminé ;
- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la cession de ces matériels et équipements ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces cessions.

→ N° B20250708_041 : Présentation du Rapport Social Unique 2023

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

AR Préfecture Prend acte de la présentation du Rapport Social Unique portant sur l'année 2023.

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025

BUREAU SYNDICAL du 15 OCTOBRE 2025

→ N° B20251015_053 : Cessions de biens mobiliers du budget annexes Travaux Publics

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la cession des biens mobiliers du budget annexe travaux publics, dont la valeur de l'aliénation serait supérieure à 4 600 € HT (liste ci-annexée) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces cessions.

→ N° B20251015_054 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approver l'admission en non-valeur des créances éteintes telles que détaillées ci-dessus.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_064-DE
Reçu le 02/12/2025



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
① 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL du 24 novembre 2025

Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_065 : Présentation et examen de la décision modificative
N°1 au budget 2025

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipment Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAUT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – HABERAFTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

AR Prefecture
Pouvoirs :

086-258600493-20251124-C20251124_065B-DE
Reçu le 04/12/2025
Publié le 04/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025

Délibération n°C20251124_065

N° C20251124_065 : Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2025

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu** la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034).

Le Président présente le rapport suivant :

Le référentiel M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement linéaire des immobilisations au prorata temporis. Ainsi l'amortissement d'un bien commence au jour de son acquisition, ou de son achèvement. Le montant des écritures d'amortissement est donc dépendant du montant des acquisitions réalisées et de l'achèvement des opérations d'investissement au cours de l'année, rendant la prévision budgétaire difficile.

La prévision budgétaire de l'année 2025 s'est donc appuyée uniquement sur les acquisitions constatées ou engagées au 31 décembre 2024. Il y a donc lieu de modifier les crédits budgétaires alloués aux opérations d'amortissement des biens.

C'est pourquoi une modification du budget est proposée afin de prévoir les crédits nécessaires aux **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE** pour la fin de cette année :

En section de fonctionnement, elle se traduirait en dépenses :

> Par une ouverture des crédits au compte 6811_Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Chapitre 042), pour 55 €. Celle-ci serait compensée par une diminution des crédits alloués au compte 6558_Autres contributions obligatoires. La charge constatée pour la contribution versée au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) étant bien inférieure à la prévision.

En section d'investissement, elle se traduirait en recettes :

> Par une ouverture des crédits au compte 281838_Amortissements d'autre matériel informatique (Chapitre 040), pour 55 €.

En dépenses de la section d'investissement, elle consiste à augmenter les crédits du Chapitre 21, dans le seul but d'équilibrer la section :

> + 55 € au compte 2188_Autres immobilisations corporelles.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_065B-DE

Reçu le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_065

Par ailleurs, il conviendrait de corriger une erreur matérielle qui porte sur la section d'investissement en dépenses et ce afin de ne pas la reconduire, en procédant aux glissements de crédits suivants :

> 4 000 € du compte 217838_Autre matériel informatique recue au titre d'une mise à disposition au compte 21838_Autre matériel informatique.

> 2 000 € du compte 217848 Autres matériels de bureau et mobiliers reçue au titre d'une mise à disposition au compte 21848_Autres matériels de bureau et mobiliers.

L'équilibre de la section d'investissement s'élèverait à 74 546,44 € contre 74 491,44 € et celle de la section de fonctionnement demeurerait à 796 400 €.

**VUE D'ENSEMBLE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1_2025
BUDGET GENERAL**

> Fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	108 400,00 €	- €	108 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	75 250,00 €	55,00 €	75 195,00 €
66	Charges financières	700,00 €	- €	700,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 050,00 €	55,00 €	12 105,00 €
TOTAL DEPENSES		796 400,00 €	- €	796 400,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	496,54 €	- €	496,54 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	768 260,00 €	- €	768 260,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 140,00 €	- €	9 140,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 503,46 €	- €	18 503,46 €
TOTAL RECETTES		796 400,00 €	- €	796 400,00 €

> Investissement

DEPENSES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
20	Immobilisations incorporelles	58 000,00 €	- €	58 000,00 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	16 491,44 €	55,00 €	16 546,44 €
21318	Autres bâtiments publics	3 675,92 €	- €	3 675,92 €
21352	Bâtiments privés	4 324,08 €	- €	4 324,08 €
217838	Autre matériel informatique (mad)	4 000,00 €	- 4 000,00 €	- €
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers (mad)	2 000,00 €	- 2 000,00 €	- €
21838	Autre matériel informatique	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 491,44 €	55,00 €	2 546,44 €
TOTAL DEPENSES		74 491,44 €	55,00 €	74 546,44 €

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	62 441,44 €	- €	62 441,44 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 050,00 €	55,00 €	12 105,00 €
TOTAL RECETTES		74 491,44 €	55,00 €	74 546,44 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la décision modification n°1 au budget 2025 du budget général telle que présentée.

AR Prefecture

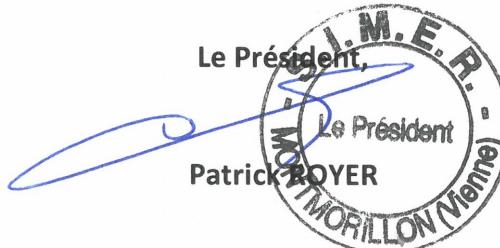
086-258600493-20251124-C20251124_065B-DE

Reçu le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_065





SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
① 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_066 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026_Budget Général

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs effectués

086-258600493-20251124-C20251124_066-DE
Reçu le 0 **Sans objet**

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025

Délibération n°C20251124_066

Page 1 sur 2

N° C20251124_066 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026_Budget Général

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.5722-1 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

La 1^{ère} Vice-Présidente Justine CHABAUD présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les principales orientations (ROB) portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

Pour mémoire, le budget général du Syndicat est dédié au fonctionnement des services généraux ainsi que de l'exécutif et porte également les charges communes aux deux activités du Syndicat (Travaux Publics & gestion des déchets).

Après exposé et sur la base du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé, le Comité prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.



AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_066-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_066

Page 2 sur 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2025

BUDGET GENERAL

→ Présentation des orientations budgétaires pour 2026

Le BUDGET GÉNÉRAL est dédié aux charges liées au fonctionnement des services généraux du Syndicat, ainsi qu'à celles de l'exécutif.

En 2026, le **BUDGET DE FONCTIONNEMENT** enregistrerait une baisse significative de 14 %, passant ainsi de **796 400 € à 685 500 €**. Il s'agit d'une conséquence étroitement liée à la décision du 15 octobre dernier émise par le comité syndical de cesser l'activité opérationnelle travaux publics, à l'issue de l'exécution des chantiers engagés sur l'exercice 2025.

Le recul des prévisions budgétaires s'explique notamment par :

○ Une variation des **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL** de l'ordre de - 20 % (de 108 400€ au BP 2025 à 87 000€) tenant compte du **transfert du siège administratif sur le site de SILLARS (Eco-Pôle) au cours du 1^{er} semestre 2026**, qui entraîne la diminution de plusieurs postes de dépenses par rapport au budget 2025 et pour les principaux :

- - 1 500 € pour les fournitures administratives ;
- - 8 000 € pour les missions de conseil et d'assistance pour le renouvellement de marché ;
- - 4 000 € pour la participation du budget général à la mise à disposition des locaux par l'activité travaux publics au lieu des 8 000 € alloués les années précédentes ;
- - 2 500 € pour les frais d'honoraires et conseils d'avocats ;
- - 2 200 € pour les frais de téléphonie.

Par ailleurs, il serait attribué des crédits pour les frais de déménagement et de nettoyage des locaux à

○ Une diminution des **CHARGES DE PERSONNEL** à hauteur de 85 000 € (de 600 000 € au BP 2025 à 515 000 €) du fait :

- Du transfert du poste de la chargée de la communication sur le budget du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) à compter du 1^{er} janvier 2026, en lien direct avec la cessation de l'activité travaux publics ;
- De l'absence de recours à un alternant en communication en 2026 ;
- De la vacance du poste d'assistante des ressources humaines à la mi-janvier, faisant suite à une demande de mutation externe de l'agent. Dans cette période transitoire, 20 000 € sont prévus pour un recours éventuel au Centre de Gestion de la Vienne, en attendant la finalisation de la réorganisation des services généraux ;
- Des prévisions concernant l'avancement de carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité).

○ EVOLUTION DES EFFECTIFS PORTES PAR LE BUDGET GENERAL

EVOLUTION DES EFFECTIFS / Emplois	Au 1er/01/2024		Au 1er/01/2025		Au 1er/01/2026	
	permanents	non permanents	permanents	non permanents	permanents	non permanents
Directeur Général	1	0	1	0	1	0
Directrice Générale Adjointe _ Dir Affaires Générales	1	0	1	0	1	0
<i>Comptabilité</i>	2	0	2	0	2	0
<i>Instances - Marchés Publics</i>	2	0	2	0	2	0
Dir Ressources Humaines	1	0	1	0	1	0
<i>Ressources Humaines</i>	1	1	1	0	1	0
Communication	1	0	1	0	0	0
<i>Alternant</i>	0	1	0	1	0	0
Total général	9	2	9	1	8	0
	11		10		8	

- Une baisse des **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**, réduites à 8 300 €, contre 12 105 € au budget 2025. Celle-ci est liée à la suppression des dotations pour le matériel informatique, ce dernier étant totalement amorti.
- Les **CHARGES DE GESTION COURANTE** demeurerait stables et se porteraient à **75 200 €** tenant compte :
 - D'une enveloppe budgétaire constante, fixée à 48 250 €, prévue au stade de ces orientations budgétaires pour les indemnités et les frais de mission des élus. Ce montant pourra toutefois varier en fonction des décisions que prendra le futur Comité syndical concernant la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Ainsi que du maintien :

- **Des prévisions pour les redevances et licences des logiciels à hauteur de 16 200 €.** Ce poste de dépenses comptabilise les droits pour les logiciels métiers de la comptabilité, des ressources humaines (COSOLUCE), des marchés publics (I3P), ainsi que les solutions interservices pour les droits ZOOM Vidéo, Adobe ou encore l'hébergement du site internet ;
- **Des crédits de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique à hauteur de 10 000 €.** Celle-ci varie chaque année en fonction des recrutements effectués au cours de l'année N-1 et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées (2025 : 3 564 € / 2024 : 11 921,38 € / 2023 : 553 €) ;
- **Du potentiel renouvellement de la subvention versée à l'organisation syndicale Force Ouvrière pour couvrir en partie ses frais de fonctionnement, notamment ceux liés à l'assurance des locaux, pour 200 €.**

Ces dépenses de fonctionnement seraient financées par :

- **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets**, gestion des déchets & travaux publics, au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement **à hauteur de 99 %**, soit **676 330 €**. Au stade des orientations budgétaires et en raison de la cessation de l'activité opérationnelle des travaux publics, les contributions seraient réparties comme suit :

	TRAVAUX PUBLICS			SPPGD			TOTAL CONTRIBUTIONS		
	BP 2025	OB 2026	Variation	BP 2025	OB 2026	Variation	BP 2025	OB 2026	Variation
Remboursement des frais liés aux charges de personnel et aux indemnités des élus	130 000,00 €	28 700,00 €	- 101 300,00 €	530 000,00 €	544 600,00 €	14 600,00 €	660 000,00 €	573 300,00 €	- 86 700,00 €
Remboursement des frais de gestion courants	28 000,00 €	9 650,00 €	- 18 350,00 €	110 000,00 €	93 380,00 €	- 16 620,00 €	138 000,00 €	103 030,00 €	- 34 970,00 €
MONTANT TOTAL	158 000,00 €	38 350,00 €	- 119 650,00 €	640 000,00 €	637 980,00 €	- 2 020,00 €	798 000,00 €	676 330,00 €	- 121 670,00 €

- **Les revenus provenant de la location de l'immeuble** appartenant au Syndicat à la Croix Rouge pour **9 170 €**.

En raison du futur renouvellement des instances, il n'est pas projeté au stade des orientations budgétaires d'acquisitions spécifiques en **SECTION D'INVESTISSEMENT**.

Cette dernière serait autofinancée par les dotations aux amortissements (8 300 €) et les excédents reportés estimés (70 000 €).

La répartition des crédits telle que présentée n'étant pas figée à cette étape budgétaire, elle pourra faire l'objet d'un remaniement par la nouvelle assemblée :

- La refonte du site Internet du syndicat pour 30 000 € ;
- Des travaux de modernisation et de mise en conformité des locaux loués à La Croix Rouge pour 35 000 € ;
- Le renouvellement de matériels informatiques : 4 000 € ;
- Le renouvellement de mobilier : 4 000 € ;
- Divers petits investissements : 5 300 €.

➔ VUE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M57	DESIGNATION	CA 2024	BUDGET 2025	OB 2026
Chap.		77 069,76 €	108 400,00 €	87 000,00 €
011	Charges à caractère général	615 021,84 €	600 000,00 €	515 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 546,35 €	75 195,00 €	75 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	700,00 €	- €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL GENERAL		781 604,79 €	796 400,00 €	685 500,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M57	DESIGNATION	CA 2024	BUDGET 2025	OB 2026
Chap.		667,87 €	496,54 €	- €
013	Atténuations de charges	768 723,27 €	768 260,00 €	676 330,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 851,14 €	9 140,00 €	9 170,00 €
75	Autres produits de gestion courante	103,26 €	- €	- €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	21 762,71 €	18 503,46 €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté			
TOTAL GENERAL		800 108,25 €	796 400,00 €	685 500,00 €
RESULTAT		18 503,46 €	- €	- €

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M57	DESIGNATION	CA	BUDGET	OB
Chap.		2024	2025	2026
20	Immobilisations incorporelles	- €	58 000,00 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	16 546,44 €	48 300,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		- €	74 546,44 €	78 300,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M57	DESIGNATION	CA	BUDGET	OB
Chap.		2024	2025	2026
001	Excédent d'investissement reporté	45 474,60 €	62 441,44 €	70 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
TOTAL GENERAL		62 441,44 €	74 546,44 €	78 300,00 €

RESULTAT

62 441,44 €

- €

- €

BUDGET GENERAL
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	Compte financier unique		OB 2026
		2024	BUDGETS 2025 BP & DM1	
011	Charges à caractère général	77 069,76 €	108 400,00 €	87 000,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	191,75 €	250,00 €	250,00 €
60611	Eau et assainissement	2 929,53 €	3 500,00 €	3 500,00 €
60612	Energie - Electricité	235,37 €	500,00 €	500,00 €
60622	Carburants	327,60 €	500,00 €	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	460,33 €	900,00 €	900,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	3 858,54 €	4 000,00 €	2 500,00 €
6064	Fournitures administratives	870,00 €	1 200,00 €	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
611	Contrats de prestations de service	50,00 €	500,00 €	500,00 €
61358	Autres locations mobilières (photocopieurs)	- €	500,00 €	500,00 €
615228	Autres bâtiments	34 579,50 €	36 000,00 €	36 000,00 €
61558	Maintenance - Autres biens mobiliers	4 051,88 €	4 500,00 €	3 000,00 €
6156	Maintenance	383,80 €	500,00 €	500,00 €
6161	Assurances multirisques	1 290,00 €	8 000,00 €	- €
6168	Autres assurances	1 753,31 €	1 900,00 €	1 200,00 €
617	Etudes et recherches	120,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	250,00 €	500,00 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 900,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
6188	Autres frais divers	2 010,00 €	2 500,00 €	- €
62268	Autres honoraires, conseils...	299,72 €	5 000,00 €	1 000,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	- €	500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	250,62 €	1 400,00 €	1 500,00 €
6233	Foires et expositions	36,16 €	1 000,00 €	2 000,00 €
6234	Réceptions	1 440,00 €		
6236	Catalogues, imprimés et publications	- €	250,00 €	250,00 €
6237	Publications	392,88 €	1 000,00 €	500,00 €
6238	Divers	3 468,78 €	4 500,00 €	4 000,00 €
6251	Voyages , déplacements et missions	4 504,93 €	7 200,00 €	5 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	43,33 €	200,00 €	- €
6262	Frais de télécommunications	862,71 €	900,00 €	- €
627	Services bancaires et assimilés	- €	2 000,00 €	3 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	- €	5 200,00 €
628721	Au budget annexe et aux régies	2 509,02 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6288	Autres services extérieurs		- €	- €
63512	Taxes foncières			
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)			
12	Charges de personnel et frais assimilés	615 021,84 €	600 000,00 €	515 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	38 940,85 €		20 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	275,77 €	300,00 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	6 609,06 €	6 800,00 €	5 900,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	935,72 €	1 100,00 €	1 000,00 €
64111	Rémunération principale	202 024,81 €	210 000,00 €	151 000,00 €
64112	Suppl. familial de traitement et indem. de rés.	2 946,00 €	3 200,00 €	2 500,00 €
64113	NBI	4 135,08 €	4 500,00 €	4 500,00 €
64118	Indemnités des titulaires	93 591,68 €	100 000,00 €	85 000,00 €
64131	Rémunération (personnel non-titulaire)	45 588,72 €	48 000,00 €	46 000,00 €
64132	Suppl. familial de traitement (non-titulaire)	1 407,48 €	1 600,00 €	1 500,00 €
64138	Primes et autres indemités (personnel non-titulaire)	33 159,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	- €		- €
6417	Apprentis - rémunérations	11 108,33 €	5 000,00 €	- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	50 870,05 €	55 500,00 €	49 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	74 166,01 €	82 000,00 €	73 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	3 247,90 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 069,81 €	7 500,00 €	5 000,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial de traitement	- €	- €	1 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	37 336,67 €	36 000,00 €	31 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	753,90 €	1 000,00 €	800,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	855,00 €	- €	- €
65	Autre	72 546,35 €	75 195,00 €	75 200,00 €
65311	Indemnités de fonction des élus	36 900,72 €	37 250,00 €	37 250,00 €

65312	Frais de mission et de déplacement des élus	966,72 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65313	Cotisations retraite des élus	1 755,08 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	6 639,88 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires (FIFPHP)	11 921,38 €	9 945,00 €	10 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement autres personnes privées	200,00 €	200,00 €	200,00 €
65811	Droits d'utilisation - Informatique	- €	- €	1 200,00 €
65818	Autres droits d'utilisation (redevance, brevets, logiciels)	14 161,98 €	16 250,00 €	15 000,00 €
6584	Pénalités, amendes	- €	500,00 €	500,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	0,59 €	50,00 €	50,00 €
66	Charges financières	- €	700,00 €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- €	450,00 €	- €
6615	Intérêts ligne de trésorerie	- €	250,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté		- €	- €
002	Déficit de fonctionnement reporté		- €	- €
TOTAL GENERAL		781 604,79 €	796 400,00 €	685 500,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M57	Chapitres /Articles	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025	OB
			2024	BP & DM1	2026
013	Atténuations de charges		667,87 €	496,54 €	- €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		524,93 €	496,54 €	- €
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		142,94 €	- €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		768 723,27 €	768 260,00 €	676 330,00 €
70841	Aux budgets annexes et aux régies munic.		672 617,81 €	657 800,00 €	573 300,00 €
70871	Par la collectivité de rattachement		96 105,46 €	109 800,00 €	103 030,00 €
70878			- €	660,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante		8 851,14 €	9 140,00 €	9 170,00 €
752	Revenus des immeubles		8 841,12 €	9 140,00 €	9 170,00 €
75888	Autres produits divers de gestion		10,02 €	- €	- €
76	Produits financiers		103,26 €	- €	- €
761	Produits de participations		103,26 €	- €	- €
7688	Autres produits financiers		- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels		- €	- €	- €
773	Mandats annulés			- €	- €
2	Excédent de fonctionnement reporté		21 762,71 €	18 503,46 €	- €
2	Excédent de fonctionnement reporté		21 762,71 €	18 503,46 €	- €
TOTAL GENERAL			800 108,25 €	796 400,00 €	685 500,00 €
RESULTAT			18 503,46 €	- €	- €

BUDGET GENERAL
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025		OB 2026
			2024	BP & DM1	
20	Immobilisations incorporelles		- €	58 000,00 €	30 000,00 €
2031	Frais d'études		- €	8 000,00 €	- €
2051	Concessions et droits similaires		- €	50 000,00 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		- €	16 546,44 €	48 300,00 €
21318	Autres bâtiments publics		- €	3 675,92 €	- €
21352	Installations générales, agencements, amgts des bâtiments privés		- €	4 324,08 €	35 000,00 €
21838	Autre matériel informatique		- €	4 000,00 €	4 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau		- €	2 000,00 €	4 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles		- €	2 546,44 €	5 300,00 €
001	Déficit d'investissement reporté		- €	- €	- €
001	Déficit d'investissement reporté		- €	- €	- €
TOTAL GENERAL			- €	74 546,44 €	78 300,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025		OB 2026
			2024	BP & DM1	
001	Excédent d'investissement reporté		45 474,60 €	62 441,44 €	70 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés		- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus		- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement		- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement		- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
2805	Concessions et droits similaires		794,04 €	13,00 €	- €
281321	Immeubles de rapport		7 079,26 €	7 080,00 €	7 130,27 €
281352	Installations générales, agencements, amgts des bâtiments privés		- €	245,00 €	244,16 €
281838	Autres matériels informatique		8 415,67 €	4 087,00 €	247,70 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		677,87 €	680,00 €	677,87 €
TOTAL GENERAL			62 441,44 €	74 546,44 €	78 300,00 €
RESULTAT				- €	- €



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
④ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL du 24 novembre 2025

Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_067 : Investissements 2026 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98	<input checked="" type="checkbox"/> A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipment Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAUT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025
086-258600493-20251124-C0251124_067-DE
Reçu le 02/12/2025
Délibération 20251124_067

N° C20251124_067 : Investissements 2026 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, et L.1612-1 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.
- Vu** la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034) ;
- Vu** la délibération N°C20251124_065 du 24 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget général.

Le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation doit toutefois mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget 2026 du budget général ne sera voté que fin février, **et après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2025 (hors autorisations de programme), soit :**

Chapitres	Budget primitif 2025	Restes à réaliser 2024	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20_Immobilisations incorporelles	58 000,00 €	- €	58 000,00 €	14 500,00 €
21_Immobilisations corporelles	16 491,44 €	3 675,92 €	12 815,52 €	3 203,88 €
TOTAL				17 703,88 €



AR Prefecture

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025
086-258600493-20251124-C0067124_067-DE
Reçu le 02/12/2025
Délibération 20251124_067



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
① 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_068 : Modification du tableau des effectifs

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs effectués

Sans objet

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025

Délibération n°C20251124_068

Page 1 sur 7

N° C20251124_068 : Modification du tableau des effectifs

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- Vu** la convention collective nationale des activités du déchet et ses annexes (IDCC 2149) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Cadres (IDCC n° 3212) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : ETAM (IDCC n° 2614) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Ouvriers (IDCC n° 1702) ;
- Vu** l'article L. 1224-1 du code du travail et suivants ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 14 octobre 2025 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 14 novembre 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Le Président expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant des collectivités.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Comité Syndical de supprimer les emplois, dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des motifs exposés ci-dessous :

1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU POLE TRAVAUX PUBLICS

➔ Secteur d'activité des Travaux Publics :

Le SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'équipement Rural) est un établissement public créé en 1952 à Montmorillon pour proposer une solution de Travaux Publics aux collectivités adhérentes. Il a diversifié son activité avec la gestion et le traitement des déchets ménagers. L'activité du Syndicat est ainsi aujourd'hui structurée autour de 2 pôles : le pôle Travaux Publics et le pôle Déchets qui ont chacun le statut de Service Public

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

Le champ d'intervention du pôle Travaux Publics couvre plus particulièrement les spécialités suivantes :

- L'ingénierie publique ;
- La conduite de projets dans leur intégralité (depuis l'étude préalable jusqu'à la réalisation) :
 - Réalisation de travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable (AEP) ;
 - Viabilisation de lotissements et de zones d'activités ;
 - Aménagement d'espaces publics (Centres-bourgs, amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) ;
 - Travaux de terrassement ;
 - Travaux ruraux ;
 - Entretien et amélioration de la voirie.

Situation actuelle du pôle Travaux Publics :

Depuis plusieurs années, le pôle Travaux Publics connaît des exercices budgétaires systématiquement déficitaires qui ont progressivement consommé l'intégralité des excédents de fonctionnement. Pour pouvoir présenter un budget en 2025 et poursuivre son activité, le Pôle Travaux Publics a ainsi été dans l'obligation de solliciter une dérogation auprès des administrations centrales (DGFIP et DGCL) pour transférer une partie de son excédent d'investissement vers le budget de fonctionnement, afin de l'équilibrer.

Malgré cela, l'exercice 2025 s'annonce une nouvelle fois déficitaire avec un carnet de commandes pour des chantiers réalisables fortement en retrait par rapport à l'équilibre budgétaire. L'atterrissement projeté est en conséquence déficitaire de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Par ailleurs, en termes de perspectives à court terme, l'activité 2026 s'avère particulièrement en retrait, puisqu'à ce jour, le carnet de commandes ne s'élève qu'à quelques reports de commandes de 2025.

Les mesures déjà prises pour tenter de faire face à la situation du pôle Travaux Publics :

Face à ce constat, un certain nombre de mesures ont été prises depuis 3 ans pour tenter de réduire le déficit budgétaire :

- Des actions fortes ont été décidées en matière de dépenses :
 - Gel des investissements ;
 - Non remplacement en 2024 et 2025 des départs volontaires ou à la retraite ;
 - Mise en place de marchés publics subséquents qui permettent de bénéficier de tarifs de matériaux plus avantageux.
- Le suivi des chantiers a été renforcé, afin de mieux en évaluer la rentabilité et identifier les éventuelles actions correctives ;

AR Prefecture

○ L'activité de prospection de nouvelles commandes a été intensifiée, y compris lorsque cela inclut des activités nouvelles pour le pôle Travaux Publics.

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

Le plan de réorganisation retenu :

Face à une situation économique extrêmement critique à court terme et à de très faibles perspectives à moyen terme et sans autre solution, il est envisagé la réorganisation du syndicat consistant en l'arrêt définitif de l'ensemble de l'activité « Travaux Publics ».

Cette réorganisation concernera l'ensemble des postes de cette branche d'activité et prévoit donc la suppression :

- des 9 postes d'agents de droit privé
- des 10 postes de fonctionnaires
- du poste de contractuel de droit public (CDI).

Considérant que le Comité Syndical a entériné la cessation définitive de l'activité Travaux Publics lors de la réunion du 15/10/2025 (1^{ère} délibération).

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder à la suppression des emplois présentés dans les tableaux ci-après,

La fermeture du service Travaux Publics ainsi que la suppression des emplois ont été soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable lors sa séance du 14 octobre 2025 pour la fermeture du service, et lors sa séance du 14 novembre 2025, pour la suppression des emplois permanents.

Le Président, après avoir présenté les motifs, propose de modifier le tableau des effectifs pour le pôle TRAVAUX PUBLICS comme suit :

- Suppression de tous les emplois publics à temps complet de catégorie A et C, relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADE	Temps travail	NOMBRE DE POSTES	Postes pourvus au 01/10/2025
Catégorie A			
<i>Ingénieur en CDI public</i>	TC	1	OUI
Catégorie C			
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC	1	OUI
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	TC	6	OUI
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	TC	1	OUI
<i>Adjoint Technique</i>	TC	2	OUI
TOTAL		11	

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMFR / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_068

Page 4 sur 7

- Suppression de tous les postes de droit privé suivants :

CONTRATS DROIT PRIVE	Pourvus
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle Travaux Publics</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : Chef d'équipe</i>	3
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	4
TOTAL	9

2 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Suite à la fermeture du service Travaux Publics et aux possibilités de reclassement offertes aux agents de droit public, il convient de créer les postes nécessaires à leur transfert.

Sur la proposition du Président, il conviendrait de créer les postes correspondant aux mutations internes des agents qui remplissent les conditions de reclassement dans les emplois laissés vacants en 2025 et non pourvus actuellement. Il ne s'agit pas de créer des postes supplémentaires mais de pourvoir des emplois par les agents concernés par la fermeture du service Travaux Publics. Tous les postes du pôle Travaux Publics sont proposés à la création dans l'attente des reclassements.

Les modifications du tableau des postes permanents seraient les suivantes :

BUDGET DECHETS à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Créations :

- 5 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (1 poste est vacant suite à un départ) ;
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet ;
- 1 poste d'Agent de Maitrise à temps complet.

Suite aux reclassements qui devraient s'opérer dans les semaines à venir, les postes restés vacants à l'issue seraient supprimés lors d'une prochaine réunion.

D'autre part, suite à la fermeture de la chaîne de tri en juillet 2025, 2 agents ont été reclassés sur des postes en déchèterie et en prévention. Il conviendrait de transformer un poste en temps non complet 31/35^{ème} en poste à temps complet au 1^{er} janvier 2026.

- Transformations

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 31/35^{ème} en poste à temps complet ;

D'autre part, le poste de chargée de Communication, actuellement porté par le budget général serait transféré sur le budget SPPGD. Il convient donc de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2026 et de supprimer ce même poste sur le budget général.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

**BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS**

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes au 01/01/2026	Postes pourvus au 01/01/2026	Postes non pourvus
Catégorie B						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	TC			1	1	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	TC	+ 1		1	1	
Catégorie C						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	TC			3	3	
Agent de Maîtrise Principal	TC			2	2	
Agent de Maîtrise	TC	+ 1		2	2	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	TC	+ 6		21	21	6
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	31/35	- 1		2	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	TC	+ 1		11	11	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	31/35			4	4	
Adjoint Technique	TC	+ 2		1	1	2
Sous-total / 1		9		48	47	10

POUR INFORMATION

CONTRATS DROIT PRIVE	POURVUS AU 01/01/2026
CDI – Animateur QHSE	1
DIRECTION PROJETS	
CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires	1
CDI – Chef de mission Performance et Innovation	1
CDI – Gestionnaire REOMI	4
CDI – Animatrice Prévention	2
DIRECTION EXPLOITATION	
CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement	1
CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)	3
CDI – Assistante Administrative	1
CDI - Agent Qualifié de Maintenance (maintenance – mécanique)	4
CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyement	24
CDI - Conducteur d'engin équipement de traitement des déchets	1
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries	7
Sous-total / 2	50
CDD	
CDD	0
Sous-total / 3	0
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	
	97

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

SMER / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_068

Page 6 sur 7

BUDGET GENERAL

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/01/2026	Postes non pourvus au 01/01/2026
Catégorie A					
<i>Ingénieur Principal</i>	TC		oui	1	
<i>Attaché</i>	TC			2	
Catégorie B					
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC				1
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	TC	- 1		0	
<i>Rédacteur</i>	TC			1	
Catégorie C					
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC			2	
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	TC			1	1
<i>Adjoint Administratif</i>	TC			1	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC		oui		1
TOTAL		- 1		8	2

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la suppression de tous les postes du Pôle Travaux Publics telle que présentée à compter du 1^{er} mars 2026.
- D'approuver les créations et modifications des postes du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets et du Budget Général telles que présentées à compter du 1^{er} janvier 2026.



AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_068-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_068

Page 7 sur 7



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
① 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_069 : Résiliation anticipée de différents abonnements et contrats

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipment Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT

Jacques.
AR Prefecture

086-258600499-20251124-C20251124_069-DE
Reçu le 08/11/2025
Sous/objet

SIMER / Assemblée Générale du 24.11.2025

Délibération n°C20251124_069

Page 1 sur 2

N° C20251124_069 : Résiliation anticipée de différents abonnements et contrats

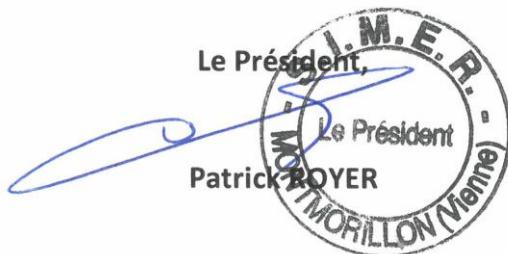
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la future cession des locaux d'activités du pôle Travaux Publics et du transfert des services généraux vers le site de l'Éco-Pôle au cours du premier semestre 2026, il sera nécessaire de procéder à la résiliation anticipée de divers abonnements et contrats (abonnements téléphoniques, portage du courrier, etc.).

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De donner pouvoir au Président afin d'accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la résiliation des abonnements et contrats relevant du budget général et liés aux locaux situés 31 rue des Clavières à Montmorillon ;
- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à ces résiliations.



AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_069-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMER / Assemblée Générale du 21.11.2025

Délibération n°C20251124_069

Page 2 sur 2